

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2024



# Sommaire

<b>Activités et Résultats</b> .....	<b>8</b>
A.1. Activité.....	8
A.2. Résultats de souscription.....	11
A.3. Résultats des investissements.....	13
A.4. Résultats des autres activités.....	15
A.5. Autres informations.....	15
<b>Gouvernance</b> .....	<b>17</b>
B.1. informations générales sur le système de gouvernance.....	17
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	21
B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	23
B.4. Système de contrôle interne.....	25
B.5. Fonction d'audit interne.....	28
B.6. Fonction actuarielle.....	29
B.7. Sous-traitance.....	30
B.8. Autres informations.....	30
<b>Profil de risque</b> .....	<b>32</b>
C.1. Risque de souscription.....	33
C.2. Risque de marché.....	35
C.3. Risque de crédit.....	36
C.4. Risque de liquidité.....	37
C.5. Risque opérationnel.....	38
C.6. Autres risques importants.....	39
C.7. Autres informations.....	39
<b>Valorisation à des fins de solvabilité</b> .....	<b>41</b>
D.1. Actifs.....	41
D.2. Provisions techniques.....	42
D.3. Autres Passifs.....	43
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	43
D.5. Autres informations.....	43
<b>Gestion du Capital</b> .....	<b>45</b>
E.1. Fonds propres.....	45
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	46
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	48
E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	48
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis..	48
E.6. Autres informations.....	48
<b>ANNEXES</b> .....	<b>50</b>

## Synthèse

Le présent rapport de la Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (SGAPS) IRCHEM sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR en anglais, *Solvency and Financial Condition Report*), mis à jour chaque année, a été rédigé sur la base des processus et des travaux de conformité mis en place au sein du Groupe IRCHEM dans le cadre de Solvabilité II, et sur la base des données au 31 décembre 2024.

Le présent rapport a été présenté pour validation aux Conseils d'administration le 3 avril 2025.

**Il s'adresse en priorité aux publics, adhérents et participants**, c'est-à-dire les particuliers employeurs et leurs salariés dans le cadre réglementaire dénommé Solvabilité II entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En effet, « Solvabilité II » est le nom de la norme dite prudentielle, imposée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 au secteur assurantiel en Europe. Tous les organismes assurantiels doivent respecter les règles « prudentielles » et mettre en adéquation leur niveau de fonds propres aux risques auxquels ils sont confrontés.

**La gouvernance de la SGAPS IRCHEM et de ses membres affiliés s'appuie sur :**

- **Le Conseil d'Administration**, qui valide la stratégie ainsi que les politiques écrites, et assure le bon fonctionnement de la SGAPS IRCHEM ;
- **Les dirigeants effectifs**, qui mettent en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration et peuvent engager la SGAPS IRCHEM auprès de tiers ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

**Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :**

- **Le principe des quatre yeux** : toute décision significative dans le fonctionnement des organismes doit être vue par au moins deux personnes (les dirigeants effectifs) ;
- **Le principe de la personne prudente** : les risques liés aux investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des assurés et conformes aux critères d'aversion aux risques définis par les administrateurs.

## Indicateurs de référence

Pour l'exercice 2024, les **indicateurs de référence** sont les suivants :

Indicateur de référence	SGAPS	IRCEM	IRCEM
	IRCEM	Prévoyance	Mutuelle
<b>Données S1</b>			
Cotisations acquises	378 668 k€	354 197 k€	31 148 k€
Solde de souscription	71 364 k€	61 667 k€	9 697 k€
Dotation/reprise PEG	-	-285 k€	0 k€
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	-2 031 k€	120 k€	-2 151 k€
Solde de réassurance (intra-groupe)	-	356 k€	-356 k€
Frais (sin., acq., adm., ...)	-41 783 k€	-34 851 k€	-6 932 k€
<b>Solde de souscription, net de frais</b>	<b>27 550 k€</b>	<b>27 008 k€</b>	<b>258 k€</b>
Solde financier	45 137 k€	44 303 k€	834 k€
Autres produits et charges non tech.	-12 849 k€	-12 673 k€	-175 k€
Résultat exceptionnel	-3 k€	-3 k€	0 k€
Autres produits (autres activités)	1 372 k€	-	-
Impôt sur le résultat	-26 547 k€	-26 312 k€	-235 k€
Impôt différé	12 064 k€	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>46 724 k€</b>	<b>32 323 k€</b>	<b>681 k€</b>
<b>Données S2</b>			
Fonds propres Solvabilité II	681 502 k€	641 757 k€	29 041 k€
Ratio de couverture du SCR	216%	210%	288%
Ratio de couverture du MCR	756%	769%	433%

En 2024, les **cotisations** de la SGAPS IRCEM sont de **378,6 M€**, en hausse de 0.5% (376,6 M€ en 2023).

- IRCEM Prévoyance : 354,2 M€, en légère hausse par rapport à 2023 (+0.5%).
- IRCEM Mutuelle : 31,1 M€ (+2.3% par rapport à 2023).

Le **solde de souscription net de frais** d'IRCEM Prévoyance est en hausse, passant de +24,1 M€ à +27 M€. Celui d'IRCEM Mutuelle est en baisse, passant de +0,8 M€ à +0,3 M€.

Les **soldes financiers** d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle s'élèvent respectivement à 44,3 M€ et 0,8 M€.

Le **résultat net** de la SGAPS IRCEM est 46,7 M€ en 2024 (contre 29,6 M€ en 2023).

Les résultats nets d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle s'élèvent respectivement à +32,3 M€ et +0,7 M€.

*A noter : L'écart entre les résultats des entités solos et le résultat des comptes consolidés de la SGAPS IRCEM est essentiellement lié aux impôts différés.*

Les fonds propres de la **SGAPS IRCEM** sont de 681,5 M€ au 31 décembre 2024, et couvrent 2,16 fois l'exigence en capital de solvabilité requis (SCR), ce qui demeure au-dessus du seuil d'appétence défini par le conseil d'administration, à 200% de ratio de couverture du SCR.

En termes de prospective, les résultats de l'exercice ORSA rédigé en 2024 à partir des comptes 2023 démontrent la capacité de la SGAPS IRCEM à maintenir sa couverture de SCR au-dessus de cette appétence. L'ensemble de ses membres affiliés s'inscrivent dans la zone souhaitée de maîtrise des risques, définie dans ce cadre.

## Notre ambition

Notre nouvelle stratégie Cap 2027 s'est construite autour d'une ambition : remettre nos publics au cœur de nos missions.

Afin d'y parvenir, l'IRCEM a développé un concept innovant : **la Fabrique du Mieux-Vivre**.

Nos publics, les salariés de l'emploi à domicile, les particuliers employeurs et les retraités du secteur, sont principalement constitués de personnes isolées, aux revenus modestes, qui ne savent pas forcément à qui s'adresser quand elles ont des questions relatives à leurs droits, leur salaire ou leur protection sociale.

En tant que Groupe à but non lucratif, une large partie de nos résultats sont réinvestis au service de nos publics (action sociale, prévention, investissements à impact social). C'est ce que l'on appelle le « dividende social ».

**Développer nos résultats, c'est renforcer le mieux-vivre de nos publics.**

Ainsi, **la Fabrique du Mieux-Vivre** entend intégrer, dans une même démarche, l'ensemble des domaines d'intervention dans lesquels nous pouvons aider ces personnes. L'objectif est de leur proposer un accompagnement complet à chaque étape de leur de vie.

## La Fabrique du Mieux-Vivre

La **Fabrique du Mieux-Vivre** se trouve au cœur de notre stratégie. Elle ne se limite pas à l'Action Sociale. Toutes les Directions du Groupe y contribuent à travers leurs activités.



Cette expression matérialise la **démarche holistique** structurant l'utilisation de notre « dividende social ». Elle intègre les besoins spécifiques de nos publics afin de définir les domaines d'intervention les mieux adaptés pour les accompagner.

**Développer nos résultats et maîtriser nos risques, c'est renforcer le mieux-vivre de nos publics.**

« CAP 2027 affirme notre ambition de remettre l'**accompagnement de nos publics** au cœur de notre stratégie. Elle repose sur la notion de **dividende social** et s'incarne dans **la Fabrique du Mieux-Vivre** »

**Serge Da Mariana, Directeur Général du groupe IRCEM**

## Nos axes stratégiques

Nos 5 axes stratégiques sont au service d'une ambition : remettre l'accompagnement de nos publics au cœur de notre stratégie.

### **Axe 1 : Renforcer notre notoriété**

Notre objectif est de mieux nous faire connaître auprès de nos publics. La majorité des particuliers employeurs n'a par exemple pas connaissance de l'IRCEM.

Nous souhaitons également être reconnus pour l'accompagnement que nous procurons à nos clients et l'aide que nous leur proposons pour faire valoir leurs droits sociaux. Nous ne voulons pas changer mais révéler qui nous sommes, et donner un supplément d'âme aux prestations que nous proposons, afin de créer une meilleure connexion avec nos publics.

Les résultats se traduiront en termes de satisfaction client, de fidélisation et d'image de marque.

### **Axe 2 : Développer notre valeur ajoutée pour nos publics**

L'IRCEM possède une expertise sur un champ difficile à mettre en œuvre : la gestion de la Retraite et de la Prévoyance en situation de multi-employeur.

Peu d'acteurs peuvent revendiquer cette compétence. Nous devons capitaliser sur ce savoir-faire afin de proposer une offre répondant aux besoins spécifiques de nos publics, afin de les accompagner tout au long de leur parcours de vie.

Nous devons pour cela travailler avec des spécialistes afin de proposer, par exemple, une couverture santé accessible à nos clients.

### **Axe 3 : Réinventer notre offre pour les particuliers employeurs**

Les particuliers employeurs sont une population qui ne nous connaît pas, et à laquelle nous avons pourtant des solutions à proposer.

Notre garantie Rupture permet par exemple de payer au salarié ses indemnités de licenciement sans que cette gestion et cette dépense ne reviennent aux ayants droit. Nous avons un fort potentiel de croissance sur cette typologie de clients, avec des produits et services spécifiques à développer.

Il est donc important d'améliorer notre connaissance des particuliers employeurs et d'identifier les opportunités de marché.

### **Axe 4 : Devenir un acteur reconnu de la gestion**

Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur des collaborateurs bénéficiant d'une expertise forte sur des outils complexes. Cette expertise unique sur le marché est une des forces de notre Groupe, et nous devons la valoriser.

Cette reconnaissance passe par la participation à des trophées professionnels récompensant les acteurs de l'assurance et l'innovation, afin de mettre en lumière nos services, produits et outils tels que l'IA.

La valorisation de nos compétences nous permettra de développer nos activités, en devenant par exemple déléataire de gestion pour d'autres entités.

### **Axe 5 : Pérenniser l'activité du Groupe IRCEM**

Afin d'assurer la pérennité de l'IRCEM, nous voulons mieux maîtriser nos coûts. C'est ce qui nous permettra, en lien avec les autres axes stratégiques, de dégager de la croissance.

Notre ambition est de continuer à contribuer au développement du secteur qui fait notre fierté et joue un rôle essentiel dans le tissu économique du pays.

La croissance dégagée par notre Groupe sera réinvestie au service de l'intérêt général des publics que nous accompagnons, sous la forme d'un « dividende social ».

# Faits marquants de l'exercice 2024

## TRANSFORMATION HUMAINE

Fin 2023, une démarche participative de transformation du Groupe IRCEM a été lancée.

Cette initiative a pour objectif de mettre en place des améliorations de nos pratiques collaboratives, afin de concrétiser notre stratégie Cap 2027 et faire face à nos défis futurs.

Dans un premier temps, cette démarche s'est concrétisée par des ateliers réunissant le COMEX et un groupe de collaborateurs, pour réfléchir à des thématiques clés telles que notre culture d'entreprise, nos enjeux/défis, nos valeurs et notre raison d'être.

Pour nourrir ces réflexions, l'ensemble des collaborateurs ont été sollicités pour donner leur avis sur le fonctionnement de l'entreprise et sur le bien-être au travail. Les différentes réunions de partage et de discussion illustrent notre volonté de bâtir une relation de confiance, fondée sur la transparence, le dialogue et l'implication de tous.

## GOVERNANCE ADMINISTRATIVE

En janvier 2024, une nouvelle organisation, basée sur la promotion interne, a été mise en place afin de répondre avec cohérence à la réalisation de nos objectifs CAP 2027.

**Madame Elodie MEGRET** est nommée Directrice Générale Adjointe du Groupe et Directrice Générale Déléguée de la SGAPS et de ses filiales, suite à la validation des Conseils d'Administration des entités du groupe IRCEM en mars 2024 et une non-opposition de l'ACPR. Elle a pour principale mission le déploiement de la stratégie opérationnel du Groupe en assurant une coordination efficace avec les différentes directions de l'entreprise.

L'organisation s'est renforcée par la nomination d'une Directrice de cabinet et des affaires stratégiques, **Madame Leila HICHEUR**, en charge de la définition et de la cohérence de la stratégie globale du Groupe IRCEM, et la création de la Direction de l'accompagnement social et prévention portée par **Monsieur Yassine AYOUB**, en cohérence avec la stratégie du Groupe IRCEM.

## PROJET IMMOBILIER

Les instances du Groupe ont validé en octobre 2024 un projet immobilier pour son futur siège social.

Il s'agit d'une construction neuve de bâtiment qui va débuter début 2025 et dont la livraison est prévue au 1er trimestre 2027.

Il se situera au sein du bâtiment « Imagine » à Villeneuve d'Ascq.

## NOUVEAUX PRODUITS ET PARTENARIAT AXA

S'appuyant sur son expertise et sa connaissance de son public couplées à l'expertise technique d'AXA, l'IRCEM a lancé une nouvelle phase de son développement en proposant des solutions sur

mesure et abordables, pensées pour répondre spécifiquement aux besoins des salariés de l'emploi à domicile et des assistantes maternelles.

Cette nouvelle offre inclusive incarne un engagement fort en faveur de l'innovation sociale, en proposant des produits couvrants et accessibles à tous. Elle permet à des publics souvent éloignés des systèmes d'assurance traditionnels de bénéficier d'une protection adaptée à leurs besoins. Au-delà de la garantie santé, les salariés de la branche auront accès à des produits obsèques et accidents, à une responsabilité professionnelle, des assurances auto, habitation et à une protection juridique, ayant fait l'objet d'une tarification ajustée.

## VBVM ET QUATERSPERANTO

Créée en octobre 2012, la société Quatersperanto, filiale d'IRCEM Prévoyance, avait développé le service « Vivons Bien, Vivons Mieux » (VBVM).

Ce service, facturé jusqu'ici 3€ TTC par mois, s'arrête au 31/12/2024 : renouvelant son approche de la prévention et du mieux-vivre, le Groupe IRCEM fait le choix de mettre désormais en œuvre une gamme de services sans coût supplémentaire. Ce service VBVM constituant l'essentiel de l'activité de la société Quatersperanto, son arrêt conduit à en redéfinir l'objet social en 2025 : le Groupe IRCEM va mener un projet d'évolution de cette SAS en « Fonds à impact pour le mieux vivre », structure dédiée aux prises de participations stratégiques du Groupe.

## FONDATION D'ENTREPRISE

L'année 2024 marque la onzième année d'existence de la Fondation d'Entreprise IRCEM. Au cours de cet exercice, la Fondation d'Entreprise IRCEM a poursuivi son engagement dans le champ des maladies rares touchant l'enfance, et auprès des patients atteints de la maladie de Parkinson et de leurs proches aidants.

La Fondation d'entreprise IRCEM a été prorogée, fin 2024, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise IRCEM a adopté, en 2024, un plan pluriannuel quinquennal allant de 2025 à 2029.

Ce plan repose sur la reconduction des deux axes actuels (les maladies rares et la maladie de Parkinson) et prévoit l'intégration d'un troisième axe dédié aux maladies respiratoires.

Concernant la gouvernance de la Fondation d'entreprise IRCEM, le Conseil d'Administration a approuvé la candidature de deux nouveaux membres, le **Professeur Benoît DEPRES** et le **Professeur Alain DESTEE**, qui rejoignent le collège des personnalités qualifiées.

# A

## ACTIVITES ET RESULTATS

A.1. Activité.....	8
A.2. Résultats de souscription.....	11
A.3. Résultats des investissements.....	13
A.4. Résultats des autres activités.....	15
A.5. Autres informations.....	15

# ACTIVITES ET RESULTATS

## A.1. ACTIVITE

### Renseignements généraux

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 9.

Dénomination sociale et siège social :

SGAPS IRCEM  
261 avenue des Nations Unies – BP 593  
59060 Roubaix cedex 1

Forme Juridique :

SOCIETE DE GROUPE ASSURANTIEL DE PROTECTION SOCIALE  
Immatriculée au SIRENE sous le n°823 214 200

La SGAPS IRCEM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels aux :

<b>Co-commissaires aux comptes titulaires</b>	<b>PWC AUDIT</b> 63 rue de Villiers 92 008 Neuilly Sur Seine	<b>MAZARS</b> Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92 075 Paris La Défense Cedex
<b>Co-commissaires aux comptes suppléants</b>	<b>PWC AUDIT</b> 63 rue de Villiers 92 008 Neuilly Sur Seine	<b>CBA</b> 61 rue Henri Regnault 92 075 Paris La Défense Cedex

## Périmètre d'activité

La SGAPS IRCEM, créée le 1<sup>er</sup> juillet 2016, est une société de groupe d'assurance de protection sociale, prudentielle et à gestion paritaire composée de 2 membres affiliés :

- **Une Institution de Prévoyance** régie par le Code de la sécurité sociale « IRCEM Prévoyance », proposant des garanties de prévoyance collective (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident et garanties décès) dans le cadre de la **Convention Collective Nationale du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile** ;

- **Une Mutuelle** régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité « IRCEM Mutuelle », proposant des garanties individuelles à destination des publics des emplois de la famille.

Ces membres affiliés adhèrent aussi à **l'association sommitale du « Groupe IRCEM »**, conformément à l'accord du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des Groupes de Protection Sociale.

La SGAPS IRCEM met en place des relations financières fortes et durables entre ses organismes affiliés et exerce une influence dominante sur ces dernières au moyen d'une coordination centralisée des décisions, y compris financières.

Les membres affiliés disposent de filiales (détenues à 100%) :

Dénomination	Objet
<b>La Société Civile Immobilière (SCI) « Immobilière des Nations Unies »</b>	Acquisition et gestion d'un immeuble situé à Roubaix et tout autre actif immobilier.
<b>La Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) « Quatersperanto »</b>	Commercialisation de tous produits et services sur le bien-vieillir des personnes vulnérables afin d'apporter sécurité et sérénité au sein de leur logement et favoriser leur maintien à domicile.
<b>La « Fondation d'entreprise IRCEM »</b>	Soutien à toutes actions qui permettent de mieux vivre au sein de la Famille relevant notamment de la prévention, du « bien vieillir », du handicap, de la lutte contre la dépendance, du maintien à domicile et ce à tous les âges de la vie.

## Description des garanties

Ci-dessous, la description des garanties en-cours **IRCEM Prévoyance** :

Population	Type de garantie
Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire</li><li>- Capitaux décès du salarié</li><li>- Rente éducation</li><li>- Maladie Redoutée</li><li>- Indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite (IDR)</li></ul>
Retraités en souscription individuelle AM et SPE en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capitaux obsèques</li></ul>
Associations mandataires du secteur Particuliers employeurs et structures prestataires	<ul style="list-style-type: none"><li>- Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire</li><li>- Capitaux décès du salarié</li><li>- Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur</li></ul>

Ci-dessous, la description des garanties **IRCEM Mutuelle** :

Population	Type de garantie
Retraités en souscription individuelle Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE) en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capitaux obsèques</li><li>- Santé</li><li>- Branche Accident</li><li>- Décès Soudain</li><li>- Capital Autonomie</li><li>- Garanties blessures</li></ul>
Particuliers employeurs et salariés en emploi direct et association mandataire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Garantie hospitalisation de l'employeur</li><li>- Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur</li></ul>

## A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

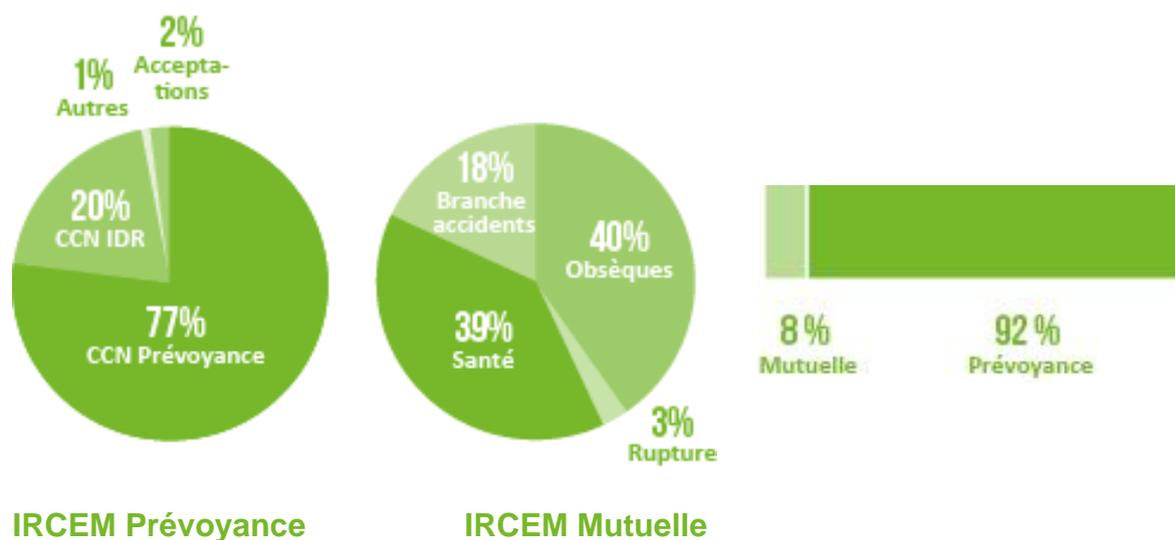
### Chiffre d'affaires 2024

Le chiffre d'affaires de la **SGAPS IRCHEM** se décompose ainsi :

Montant en k€	2024	Répartition
Cotisations brutes	378 668 k€	-
dont IRCHEM Prévoyance*	347 520 k€	92%
dont IRCHEM Mutuelle	31 148 k€	8%

\*Après retraitement des opérations intragroupes

Répartition du chiffre d'affaires de la SGAPS IRCHEM et de ses membres affiliés :



Le chiffre d'affaires de la SGAPS IRCHEM est de 378 668 k€ et se décompose la manière suivante :

	2024	2023	Evolution
IRCHEM Prévoyance	354 197 k€	352 538 k€	0.5%
IRCHEM Mutuelle	31 148 k€	30 461 k€	2.3%
Retraitements intra-groupes	-6 678 k€	-6 374 k€	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>378 668 k€</b>	<b>376 625 k€</b>	<b>0.5%</b>

Le chiffre d'affaires d'IRCHEM Prévoyance est en légère hausse, à **354,2 M€** (352,5 M€ en 2023). Cette évolution (+0,5%) est liée à l'augmentation de la masse salariale du secteur.

Le chiffre d'affaires d'IRCHEM Mutuelle est quant à lui en hausse de 2,3% et passe de 30,5 M€ à **31,1 M€**.

Les tableaux ci-dessous présentent les soldes de souscription nets de frais. Ceux-ci comprennent les cotisations, les prestations payées, les charges de provisions techniques, la réassurance (interne et externe) et les frais.

Le solde de souscription net de frais d'**IRCEM Prévoyance** se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2024	2023
CCN - Prévoyance	30 698 k€	24 157 k€
CCN - IDR	-4 850 k€	-1 793 k€
Autres	1 161 k€	1 758 k€
<b>Solde de souscription net de frais, après dotation à la PEG et à la PPE</b>	<b>27 008 k€</b>	<b>24 122 k€</b>

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Prévoyance est en hausse, passant de 24,1 M€ à **27 M€**.

Ce solde de souscription peut être décomposé comme suit :

	IRCEM Prévoyance	
	2024	2023
Cotisations HT (hors acceptation)	347 520 k€	346 164 k€
Prestations payées	-234 377 k€	-206 864 k€
Charges de provisions	-51 476 k€	-72 520 k€
Charges de provisions : impacts CCN unique	-	-
Charges de provisions d'égalisation (PEG)	-285 k€	-4 706 k€
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	120 k€	-6 074 k€
Opérations de réassurance intra-groupe	356 k€	383 k€
Frais de fonctionnement	-34 150 k€	-31 571 k€
Autres charges techniques nettes	-701 k€	-690 k€
<b>Solde de souscription net de frais, après dotation à la PEG et à la PPE</b>	<b>27 008 k€</b>	<b>24 122 k€</b>

Les faits majeurs 2024 sont :

- Une activité présentant en 2024 des **résultats nets équilibrés** ;
- La réalisation de **bonis de liquidation** sur exercices antérieurs ;
- Des taux techniques à 2.28% en Non-vie et 1.75% en Vie.

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2024	2023
Obsèques	288 k€	237 k€
Rupture	-203 k€	-84 k€
Santé	-178 k€	333 k€
Branche accident	344 k€	404 k€
Autres garanties non-vie	6 k€	-65 k€
<b>Solde de souscription net de frais, après dotation à la PPE</b>	<b>258 k€</b>	<b>826 k€</b>

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle est de **258 k€** en 2024 (contre 826 k€ en 2023).

### A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les modalités de gestion des portefeuilles sont inchangées depuis 2019.

Les orientations stratégiques sont arrêtées au début de chaque année par le Conseil d'administration et peuvent être modifiées en cours d'année en cas d'événement majeur sur les marchés financiers.

Chaque année, un programme de réalisation de plus-values est défini en début d'année puis voté en Conseil d'Administration au cours du 1<sup>er</sup> trimestre afin d'assurer un taux de rendement des actifs minimal.

Afin de respecter le principe de la personne prudente, IRCEM Prévoyance et IRCEM Mutuelle ont adopté une politique et une stratégie de gestion d'actifs prudente, garantissant pour l'ensemble de son portefeuille :

- La sécurité ;
- La qualité ;
- La liquidité ;
- La rentabilité.

La SGAPS IRCEM n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Ainsi, les membres affiliés de la SGAPS IRCEM n'ont pas recours à des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'institution. Ainsi, le montant de la poche Trésorerie doit à tout moment excéder le cumul de 6 mois de prestations.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le processus de décision n'est pas centralisé, mais fait intervenir différentes instances opérationnelles et politiques :

- D'une part, la Direction Investissements, Risques, Actuariat et Conformité et la Direction Générale ;
- D'autre part, le Comité des risques, actif-passif, solvabilité de la SGAPS, et le Conseil d'administration, auquel revient la prise de décision finale.

De façon indépendante, le contrôle interne et l'audit interne peuvent librement et à tout moment opérer les contrôles jugés nécessaires sur les processus mis en place et sur la gestion opérée.

L'année 2024 a été très favorable pour les actions avec cependant de fortes inégalités entre d'un côté les sociétés européennes et américaines, et de l'autre les *larges caps* et les *smalls caps*. Les Banques centrales ont réussi à maîtriser l'inflation sans que cela n'entraîne de récession. Les données économiques ont même été largement supérieures aux attentes aux États-Unis. Les banques centrales ont débuté leurs cycles de baisses de taux au

deuxième semestre de l'année avec de nombreuses baisses. La baisse des taux de la FED devrait cependant être moins marquée en 2025 en raison de craintes de surchauffe de l'économie américaine. La Zone euro, qui a des perspectives de croissance beaucoup plus faible qu'aux États-Unis, devrait bénéficier de davantage de baisses de taux en provenance de la BCE. L'écart de taux entre les États-Unis et la Zone euro devrait donc se creuser.

Les produits et charges financiers se décomposent ainsi :

	SGAPS IRCEM		IRCEM Prévoyance		IRCEM Mutuelle	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits	46 327 k€	30 352 k€	45 417 k€	29 377 k€	910 k€	975 k€
Charges	-1 190 k€	-1 089 k€	-1 114 k€	-1 017 k€	-76 k€	-72 k€
Dotation PRE	0 k€	45 k€	0 k€	0 k€	0 k€	45 k€
<b>Résultat des investissements</b>	<b>45 137 k€</b>	<b>29 308 k€</b>	<b>44 303 k€</b>	<b>28 360 k€</b>	<b>834 k€</b>	<b>948 k€</b>

Pour **IRCEM Prévoyance**, le résultat financier 2024 net de provisions est de **44,3 M€**.

Pour **IRCEM Mutuelle**, le résultat financier 2024 net de provisions est de **834 k€**.

## A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

### Action sociale

#### IRCEM Prévoyance

Les dépenses d'action sociale suivantes ont été réalisées en 2024 par IRCEM Prévoyance :

- Au titre des aides individuelles : 2 719 k€ ;
- Au titre des aides collectives : 591 k€ ;
- Au titre de la prévention : 206 k€

#### IRCEM Mutuelle

L'Action sociale IRCEM Mutuelle propose, sous conditions, des prestations complémentaires aux adhérents et bénéficiaires d'un contrat IRCEM Mutuelle. Les aides sont mises en place autour de trois axes : la santé, la prévention et le handicap. Le niveau de consommation des aides individuelles s'est établi en 2024 à 63 k€.

### Quatersperanto

Créée en octobre 2012, la société **Quatersperanto**, filiale d'IRCEM Prévoyance, développe des services et produits qui s'appuient sur les nouvelles technologies et favorisent :

- L'allongement de la durée de vie en bonne santé ;
- Le développement du lien social et des solidarités intergénérationnelles ;

- L'adaptation progressive et la sécurisation des lieux de vie ;
- La valorisation de solutions participant au développement d'activités économiques et sociales de proximité, non-délocalisables et d'utilité sociale.

L'ensemble des opérations menées a permis de générer un chiffre d'affaires de **2 002 k€** pour l'année 2024.

## A.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

# B

## GOVERNANCE

B.1. informations générales sur le système de gouvernance.....	17
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	21
B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	23
B.4. Système de contrôle interne.....	25
B.5. Fonction d'audit interne.....	28
B.6. Fonction actuarielle.....	29
B.7. Sous-traitance.....	30
B.8. Autres informations.....	30

# GOVERNANCE

## B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

### Organisation générale

Comme déjà évoqué, le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM s'appuie sur 3 acteurs clés :

- **Le Conseil d'Administration**, qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites, sur proposition de la Direction générale ;
- **La Direction générale**, qui met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration. Elle engage la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés auprès de tiers, et assure leur fonctionnement ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés respectent le **principe des « quatre yeux »** : toutes les décisions significatives et tous les actes engageant la SGAPS IRCEM sont pris par au moins deux personnes, qui sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.

Le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM est également fondé sur des lignes de reporting interne permettant une circulation optimale de l'information « descendante » et « ascendante » et une bonne gestion des risques.

La gouvernance de la SGAPS IRCEM permet d'élaborer des stratégies de groupe afin de garantir la pérennité des droits des assurés qui reposent sur la solvabilité de ses organismes affiliés, sans que ces derniers perdent leur identité.

Elle assure, au titre d'une solidarité financière forte et durable, une influence dominante sur ses membres affiliés au moyen d'une coordination centralisée sur leurs décisions, y compris financières, ainsi qu'à son pouvoir de contrôle.

Cette coordination centralisée conduit notamment à une coordination des politiques écrites, à la nomination de responsables de fonctions clés identiques et d'un avis préalable de la SGAPS IRCEM à la désignation de dirigeants effectifs par le conseil d'administration d'un membre.

### Assemblée Générale

Conformément aux statuts et règlement intérieur, l'Assemblée Générale est composée de tous les organismes affiliés, représentés chacun par au plus deux de ses administrateurs dûment mandatés par leur Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale se prononce notamment sur :

- La modification des statuts ;
- Les activités exercées ;
- Les comptes combinés et le rapport de ces comptes et sur l'activité de l'ensemble du périmètre de combinaison ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- La nomination des commissaires aux comptes ;
- Les conventions d'affiliation, leurs modifications et leur résiliation éventuelle.

## Conseil d'Administration

La SGAPS IRCEM est administrée par un conseil d'administration composé paritairement de 18 membres :

- 16 au titre d'IRCEM Prévoyance,
- 2 au titre d'IRCEM Mutuelle.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale :

- pour IRCEM Prévoyance, parmi ses administrateurs sur proposition, d'une part de l'organisation professionnelle des particuliers employeurs représentative au plan national dans le champ de l'emploi à domicile et d'autre part des organisations syndicales des salariés représentatives au plan national et interprofessionnel,
- pour IRCEM Mutuelle, parmi ses administrateurs élus dûment mandatés

En sa qualité d'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, le Conseil d'administration est au cœur du système de gouvernance de l'organisme et dispose à ce titre des attributions suivantes :

- Il détermine les orientations de l'activité de la SGAPS et veille à leur mise en œuvre ;
- Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Il arrête le budget de la SGAPS ;
- Il arrête les comptes annuels ainsi que les comptes combinés et établit les documents afférents selon la réglementation en vigueur et qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale ;

- Il nomme et met fin aux fonctions des dirigeants effectifs ;
- Il supervise leur action ;
- Il définit et met en œuvre les différentes politiques écrites dont la politique de gestion des risques ;
- Il définit les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent l'informer, directement et de leur propre initiative, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ;
- Il est impliqué dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, ou ORSA, qui doit être réalisé de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque d'un organisme affilié ou du groupe subit une évolution notable ;
- Il prend toutes décisions afin que l'institution soit en mesure de remplir les engagements qu'elle a pris au titre de ses opérations, et qu'elle dispose de la marge de solvabilité réglementaire ;
- Il nomme les membres du Comité d'audit et du Comité des risques, actif-passif, solvabilité.

Le Conseil d'administration met ainsi en place des échanges appropriés avec :

- Les comités qu'il établit, les dirigeants effectifs et les autres fonctions clés ;
- Les organes d'administration, de gestion ou de contrôle de tous les organismes affiliés.

## Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs correspondent aux personnes investies des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, y compris en justice. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux autres instances dont le Conseil d'administration. Ils représentent la société dans ses rapports avec les tiers.

Afin de respecter les contraintes spécifiques aux activités tout en garantissant la cohérence avec la

SGAPS IRCEM, des dirigeants effectifs ont été désignés : le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée afin de respecter le principe dit des « quatre yeux ». Ils ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

Une répartition des travaux opérationnels est faite entre les dirigeants effectifs. Conformément au principe des « quatre yeux », les décisions significatives pour la SGAPS IRCEM sont prises conjointement par les dirigeants effectifs.

## Comité des risques, actif-passif, solvabilité

Le Conseil d'Administration de la SGAPS IRCEM met en place un comité spécialisé agissant sous sa responsabilité, qui assure le suivi de la politique, des procédures et du système de gestion des risques.

La composition de ce comité est fixée par le Conseil d'Administration et est composé de 8 administrateurs.

Il dispose d'un pouvoir de surveillance des risques puisqu'il est alimenté, en amont, par l'ensemble des travaux réalisés par les services opérationnels, notamment les travaux de la Direction Investissements, Risques, Actuariat et Conformité. Les principaux reportings sur les risques sont remontés directement au comité des risques, actif-passif, solvabilité après validation par la Direction Générale. Cela permet par la suite une remontée de l'information adaptée à une surveillance efficace

des risques par le Conseil d'administration dans les travaux des fonctions opérationnelles.

Le comité est notamment chargé d'éclairer le Conseil d'administration sur ses décisions stratégiques en matière de :

- Règles de souscription ;
- Provisionnement technique ;
- Définition des cessions en réassurance ou de politique de placements ;
- Gestion actif-passif ;
- Situation prudentielle et financière du groupe ;
- Validation du rapport ORSA ;
- Application des règles relatives à la solvabilité, à la concentration des risques et des transactions intragroupes.

## Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 8 administrateurs de la SGAPS IRCEM (à l'exclusion de la Présidence de la SGAPS) choisis en raison de leurs compétences en matière financière ou comptable ou formés dans ces domaines.

Le Comité d'Audit revoit l'ensemble des risques associés à l'information comptable et financière, ainsi que les reportings réglementaires associés. Il intègre les travaux de revue du contrôle interne et de la conformité.

Dans ce cadre, ce comité a notamment pour missions :

- D'étudier toutes questions relatives au processus d'élaboration de l'information financière ;
- De recueillir l'avis du commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes annuels des organismes affiliés à la SGAPS et des comptes consolidés ;
- De vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (il reçoit de la

Direction Générale les éléments nécessaires à l'accomplissement de cette mission), notamment l'efficacité des processus et procédures mis en place pour détecter, mesurer, contrôler, et gérer, les risques auxquels la SGAPS et les organismes affiliés sont ou pourraient être exposés ;

- De participer au processus de désignation des commissaires aux comptes de la SGAPS et des organismes affiliés. A cet égard, elle émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance ;
- D'assurer le suivi des audits internes et externes.

Il rend compte régulièrement aux Conseils d'Administration de la SGAPS et des membres affiliés de l'exercice de ses missions et les informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

## Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité II, la SGAPS IRCEM a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

- **La fonction de gestion des risques** est portée par le Directeur de la Direction Investissements, Risques, Actuariat & Conformité ;
- **La fonction de vérification de la conformité** la Responsable du Service Conformité et Réclamations ;
- **La fonction d'audit interne** est assurée par un auditeur interne ;
- **La fonction actuarielle** est portée par le Directeur de la Direction Actuariat.

Les responsables des fonctions clés exercent leur activité sous l'autorité de la Direction Générale. Ils disposent d'une autorité suffisante ainsi que des moyens et ressources pour mener à bien leurs travaux en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés reportent directement à l'organe d'administration via le comité d'audit ou des risques et peuvent remonter à tout instant tout problème majeur identifié. Ils sont entendus à minima une fois par an par l'organe d'administration et présentent un rapport idoine.

## Pratique et politique de rémunération

La SGAPS IRCEM n'a pas de salarié en direct mais à travers les associations de moyens IRCEM Gestion et le GIE Assurantiel IRCEM, auxquels elle adhère et qui rétribuent tous leurs salariés.

L'UES IRCEM définit une politique de rémunération, élaborée conformément aux objectifs des entités du Groupe IRCEM. Elle définit les règles liées aux dispositifs de rémunération afin de les adapter à la taille, la nature, la complexité et à la structure organisationnelle du Groupe IRCEM.

Ainsi, la politique de rémunération du Groupe prévoit les principes suivants, en :

- Alignant les intérêts de ses collaborateurs avec ceux du Groupe, en associant notamment les salariés à la réalisation des objectifs du Groupe et à sa performance (prime d'intéressement).
- Garantissant une offre compétitive des rémunérations en adéquation avec les différents marchés sur lesquels le Groupe opère.
- Evitant les potentiels conflits d'intérêts qui pourraient conduire à une prise de risque inconsidérée en vue d'un gain à court terme. En 2024, il n'existe pas de rémunération variable pour les collaborateurs.
- Intégrant les risques de durabilité dans la définition des tâches et objectifs donnés aux collaborateurs.
- S'assurant de la conformité avec la réglementation « Solvabilité II » et l'ensemble des autres obligations réglementaires.

La rémunération du personnel identifié (Direction Générale, COMEX, fonctions clés) fait l'objet d'un dispositif dédié, fixé au regard de leurs compétences, de leurs expériences et de leur niveau de responsabilités tout en respectant les principes fondamentaux énoncés ci-dessus.

A noter que la rémunération du Directeur Général est décidée par le comité de rémunération du Groupe IRCEM, qui a aussi en charge de s'assurer du respect et de la cohérence des rémunérations du personnel identifié.

En ce qui concerne les membres du Conseil d'Administration, ils ne sont pas rémunérés pour exercer leur fonction. Des remboursements des frais occasionnés dans le cadre de l'exercice de leur mandat sont toutefois effectués, conformément à la procédure votée par le Conseil d'Administration qui s'appuie sur la réglementation Agirc-Arrco.

## B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Dans le cadre d'un système de gouvernance efficace, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés doivent satisfaire en permanence aux exigences suivantes :

- Leurs qualifications professionnelles, connaissances et expériences sont suffisantes pour permettre une gestion saine et prudente (compétence),
- Elles sont de bonne réputation et intègres (honorabilité).

### Politique de compétence et d'honorabilité

A cet effet, la SGAPS IRCEM a défini une **politique de compétence et d'honorabilité** validée par le Conseil d'Administration qui prévoit :

- La constitution d'un dossier d'évaluation des **compétences collectives** du Conseil d'Administration ;
- Les modalités d'évaluation de l'**honorabilité** et de **compétence** ainsi que de **formation** et de **constitution des dossiers** ;
- La constitution d'un dossier **individuel de compétence et d'honorabilité** pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés.

Des processus appropriés permettent de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction/mandat, si elle n'est pas évaluée appréciée comme compétente et honorable :

- Par une appréciation initiale lors de leur désignation ou élection ;
- Par une appréciation continue réalisée une fois par an, via une mise à jour et une validation annuelle des informations recueillies lors de l'appréciation initiale ;
- Par une appréciation ponctuelle résultant d'éléments déclencheurs.

## Exigences de compétence et d'honorabilité, processus d'appréciation

L'évaluation du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des responsables des fonctions-clés s'appuie sur un cadre structuré et appliqué de manière cohérente.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Le Conseil d'Administration du Groupe Assurantiel est l'organe d'évaluation de la compétence et d'appréciation de l'honorabilité des administrateurs. Il reporte au Conseil d'administration de chaque entité concernée.

La compétence des membres des Conseils d'administration est évaluée collectivement en application des articles R.931-3-10-1 du code de la Sécurité sociale et R 114-9 du code de la Mutualité sur les thèmes suivants :

- Connaissance du marché des institutions de Prévoyance et de Mutuelle ;
- Connaissance des produits commercialisés par les entités assurantielles ;
- Stratégie d'entreprise et modèle économique ;
- Système de gouvernance de chaque entité ;
- Connaissance de l'analyse financière et actuarielle ;
- Cadre législatif et réglementaire applicable.

Pour apprécier la compétence collective permettant de vérifier si l'expertise au sein du Conseil d'Administration est suffisamment garantie, une évaluation de la compétence individuelle des administrateurs est réalisée à partir :

- Des qualifications, la formation, des connaissances et l'expérience de la personne et de façon proportionnée aux attributions exercées dans les différents conseils
- Et en prenant en considération la diversité des parcours. Il est par ailleurs rappelé que les administrateurs d'IRCEM Mutuelle sont élus.

Le Groupe Assurantiel a développé une politique de formation des administrateurs afin que ces derniers disposent de formations leur permettant d'exercer

leur mandat, depuis leur entrée en fonction jusqu'à la fin de celui-ci.

Ces formations comprennent une formation initiale obligatoire lors de la prise de mandat ainsi que des formations d'adaptation à l'évolution du mandat en prenant en compte les évolutions liées à l'actualité. Un programme de formation des administrateurs est défini et présenté au Conseil d'administration, permettant de définir les axes prioritaires à partir d'une auto-évaluation de chacun des administrateurs.

Un bilan annuel des formations suivies au cours de l'exercice est réalisé au Conseil d'administration.

De plus, tout administrateur peut bénéficier :

- Annuellement de formations complémentaires en lien avec l'exercice de ses mandats et contribuant au développement de ses compétences ;
- D'un bilan de compétences ;
- D'une valorisation des compétences acquises dans l'exercice de son mandat, notamment dans le cadre d'une VAE.

### **LA DIRECTION GENERALE ET LES FONCTIONS-CLES**

---

Une évaluation de la compétence et une appréciation de l'honorabilité de la Direction Générale et des fonctions-clés est effectuée à la fois lors des processus du recrutement et de manière régulière.

Cette évaluation est individuelle et s'appuie sur des qualifications, formation, connaissances et expérience minimums attendus de la personne, conformément aux textes en vigueur.

## B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

### Organisation du système de gestion des risques

La SGAPS IRCEM met en œuvre un dispositif de gestion de ses risques permettant de s'assurer en permanence du respect du niveau de risque qu'elle est prête à accepter, ce niveau de risque et les limites associées étant définis par le Conseil d'Administration.

La SGAPS IRCEM place la gestion des risques au cœur de sa gouvernance dont les grands principes, formalisés dans une politique de gestion des risques dédiée, validée par le Conseil d'Administration, sont :

- La prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- Le souhait de développement d'une culture forte de gestion des risques au sein de l'ensemble des membres affiliés ;
- La mise en place d'une structure de gestion des risques.

Les politiques suivantes ont été définies et sont validées chaque année au sein de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés :

- La politique de gestion des risques ;
- La politique de contrôle interne ;
- La politique d'audit interne ;
- La politique de sous-traitance.

Ce dispositif de gestion des risques a notamment pour objectifs de :

- Disposer d'une connaissance et d'une compréhension précise et actualisée des risques pour une prise de décision en conséquence ;
- Prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ;
- Garantir la conformité avec la réglementation et les procédures internes ;
- Assurer la continuité d'activité en permanence (PCA, et PCI plan de continuité informatique) ;
- Assurer que les risques sont suivis et maîtrisés ou acceptés au regard du profil de risque et de l'appétence aux risques de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés.

A ce titre, **le responsable de la fonction gestion des risques** a la charge de réaliser un reporting régulier sur les risques à la Direction Générale. La Direction Générale s'appuie sur le reporting de la Direction Investissements, Risques, Actuariat et Conformité pour ses prises de décisions. Ce reporting comprend les éléments suivants :

- Suivi des risques opérationnels ;
- Présentation des indicateurs ;
- Présentation des résultats de l'ORSA.

## Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA en anglais) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques et est décrit au sein de la politique ORSA. Cette politique décrit notamment :

- Les indicateurs de pilotage ;
- Les processus et procédures mis en place ;
- La méthodologie des analyses menées et leur fréquence ;
- Les exigences concernant la qualité des données ;
- La fréquence de réalisation, les éléments déclencheurs et les conséquences potentielles d'un ORSA exceptionnel.

Il s'agit d'un véritable outil stratégique intégré dans les décisions prises par la gouvernance de la SGAPS IRCM et des membres affiliés.

L'ORSA est réalisé à fréquence annuelle et se décline à minima en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances.

Un ORSA exceptionnel est réalisé chaque fois que le profil de risque de la SGAPS IRCM ou de l'un des membres affiliés évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente.

Le processus lié à l'ORSA suit les étapes suivantes :

- Revue de la politique interne ORSA et de la documentation ;
- Définition du scénario central et des scénarii de stress avec la gouvernance ;
- Production des calculs de l'ORSA permettant de déterminer le besoin global de solvabilité ;
- Mise en commun des résultats et des recommandations ;
- Présentation des résultats de l'ORSA ;
- Rédaction du rapport ORSA ;
- Approbation du rapport ORSA par le Conseil d'Administration puis envoi du rapport ORSA à l'ACPR.

## Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Le responsable de cette fonction clé a notamment pour missions de :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- Contribuer à l'identification et à la quantification des risques modélisables ;
- Identifier, évaluer, gérer, contrôler et reporter l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables (hors risques de non-conformité) et élaborer une cartographie de ces risques ;

- Reporter sur les risques à travers le dispositif ORSA et alerter en cas de dépassement des limites de risques définies sur les indicateurs ORSA ;
- Communiquer sur les scénarios de stress ;
- Contrôler les risques par la mise en œuvre d'actions d'atténuation des risques.

Le responsable de la fonction de gestion des risques réalise un reporting régulier et des études sur les risques pour la Direction générale

## Appétence aux risques

Depuis 2019, l'appétence aux risques est définie par les conseils d'administration d'IRCM Prévoyance et d'IRCM Mutuelle comme suit : « **Optimiser l'espérance de vie sans incapacité de nos publics, tout en disposant d'un taux de couverture du SCR supérieur à 200% sur l'horizon du business plan.** »

Cette appétence sera révisée en 2025, en lien avec la nouvelle stratégie « **CAP 2027** » du Groupe.

Ainsi, la raison d'être du Groupe IRCM, adaptée à la SGAPS, intègre le niveau de couverture du SCR.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA et plus précisément l'évaluation du besoin global de solvabilité et via les indicateurs de suivi permanent portant sur :

- Une estimation du volume de primes annuelles par segment d'activité ;
- Un suivi du rating des principaux réassureurs et des actifs ;
- Une estimation des best estimate par rapport aux données en norme sociale ;
- Etc.

## B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

### Description du système

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne répondant à la réglementation en vigueur.

Ce dispositif couvre les cinq macro-processus du Groupe IRCEM.

Une politique de contrôle interne définit les règles et les moyens mis en œuvre pour assurer et maintenir l'efficacité du système de contrôle interne.

La politique de contrôle interne permet de :

- Définir l'organisation du système de contrôle interne ;
- Présenter le cadre du contrôle interne ;
- Décrire les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le contrôle interne ;
- Décrire les reportings réalisés par le responsable du Contrôle Interne.

Ce dispositif s'articule autour d'un dispositif de contrôle reposant sur 3 niveaux (comme décrit ci-dessous).

### Approche par les risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe IRCEM. Il se base sur l'univers des risques du Groupe.

Le référentiel de gestion des risques retenu par le Groupe IRCEM est l'ISO 31000.

Concernant les risques opérationnels, ils sont suivis lors d'échanges avec chaque pilote propriétaire de risque et via la mise en œuvre d'un tableau de bord trimestriel regroupant les indicateurs de risques (« cartographie tous risques »). Ce tableau de bord permet d'assurer une vision dynamique en matière

de suivi des risques (identification, documentation, valorisation des indicateurs de risques et chiffres clés, analyse et mise en œuvre de plans d'actions).

Le suivi selon ces différents axes permet de :

- Apporter un éclairage global quant au niveau de maîtrise des risques de notre cartographie ;
- Proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie ;
- Analyser et identifier des plans d'actions idoines devant être déclinés.

# Dispositif et plan de contrôle

Le dispositif de contrôle s'articule autour de :

## **CONTROLES OPERATIONNELS DE PREMIER NIVEAU**

Dans chaque Direction concernée, des contrôles de premier niveau sont prévus, mis en œuvre et suivis régulièrement via la formalisation de plans de contrôle. Les résultats obtenus sont analysés trimestriellement dans le cadre de « Réunions Performance de processus » pour permettre une meilleure réactivité dans la mise en œuvre d'actions correctives et/ou préventives issues de ces analyses.

Ces contrôles opérationnels de premier niveau sont tracés dans un outil interne déployé afin de centraliser et de sécuriser l'enregistrement et le suivi des campagnes de contrôle.

## **CONTROLES DE SECOND NIVEAU**

Le plan de contrôle interne de second niveau est formalisé sur la base de la cartographie des risques opérationnels et de l'univers des risques. Il

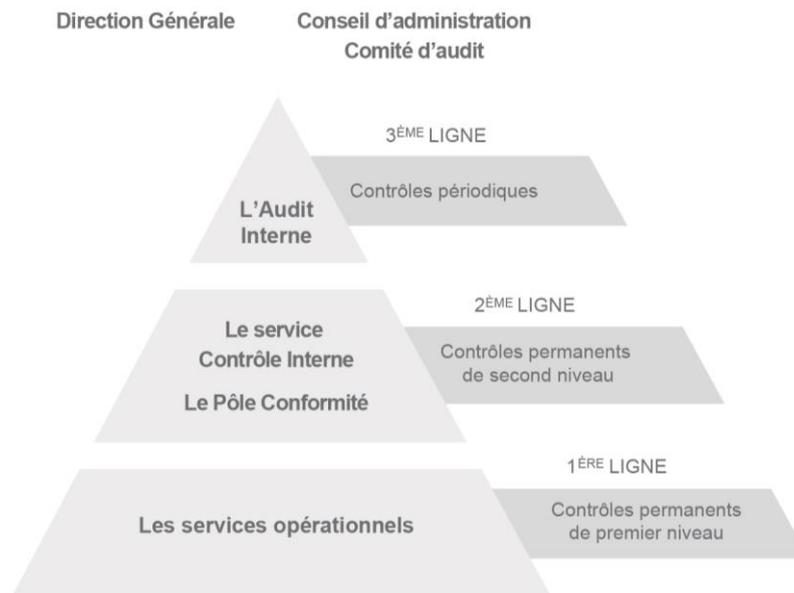
comporte des contrôles complémentaires en fonction des besoins identifiés en cours d'exercice. En lien avec les cartographies des risques opérationnels et des risques de non-conformité en vigueur, des contrôles clés ont été définis. Chaque test est enregistré et fait l'objet d'un reporting. Les résultats sont présentés aux propriétaires de risques lors de réunions de validation durant lesquelles les actions à mettre en œuvre sont validées. Le suivi des actions s'effectue trimestriellement.

Les contrôles réalisés permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques en complément des indicateurs de risques suivis trimestriellement.

Ces contrôles ont donné lieu à la formalisation et la mise en œuvre de plans d'actions dédiés à l'amélioration du dispositif de maîtrise.

## **AUDIT INTERNE**

Les activités d'audit sont réalisées dans le cadre du code déontologique et des normes professionnelles de l'Audit Interne. Ce dispositif est décrit dans la partie dédiée du présent rapport.



## Organisation et reporting

Les rôles et responsabilités des acteurs intervenant sur le processus sont décrits dans la politique dédiée au Contrôle interne.

Le responsable du Contrôle Interne reporte à la Direction Investissements, Risques, Actuariat et Conformité, à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'administration.

## Rôle spécifique de la fonction conformité

La SGAPS IRCHEM a adopté une politique de vérification de la conformité de ses activités sur l'ensemble du périmètre assurantiel. Cette politique décrit les principes, rôles et responsabilités, processus et procédures mis en œuvre par le Groupe assurantiel dans le cadre de la vérification de la conformité.

Elle s'inscrit dans le cadre de la vérification de la conformité aux règles définies par la législation et par les règles internes du Groupe Assurantiel.

L'objectif de cette politique est de :

- Décrire la gouvernance, les rôles, responsabilité et les compétences liées à la vérification de la conformité ;
- Décrire le processus et les méthodes mises en œuvre dans le cadre de la vérification de la conformité ;
- Présenter les domaines de non-conformité,
- Présenter le plan de conformité et la matrice de conformité,
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter le risque de non-conformité ;
- Présenter les reporting mis en place par la fonction de vérification de la conformité.

Elle se décline au sein de la SGAPS IRCHEM par un programme de conformité, qui est un plan de mise en œuvre permettant de :

- Réaliser une veille des dispositifs législatifs, réglementaires et administratifs afférant aux activités de la SGAPS IRCHEM et de ses membres affiliés ;
- Conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur toutes les questions relatives aux respects des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;

- Formaliser la définition des domaines de conformité à surveiller ;
- Identifier les processus porteurs de risques de non-conformité ;
- Assurer une déclinaison des plans de contrôle dans les métiers.

Elle assure la remise annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) des questionnaires obligatoires auxquels sont soumis la SGAPS IRCHEM et ses membres affiliés :

- Questionnaire relatif au dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes (LCB-FT) ;
- Questionnaire sur leurs pratiques commerciales et sur la protection de la clientèle.

Ces questionnaires établis pour chaque entité concernée et validés par un dirigeant effectif contribuent à l'évaluation des risques de non-conformité du dispositif interne de LCB-FT ainsi qu'en matière de protection de la clientèle ainsi qu'à la détection des points d'attention pour lesquels un plan d'actions sera proposé et suivi par la responsable fonction clé.

La fonction de vérification de la conformité est tenue de manière indépendante par une personne disposant de moyens nécessaires et appropriés, et de l'expertise adéquate pour réaliser ses travaux. Elle reporte directement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit au moins une fois par an afin de réaliser un bilan des activités mises en œuvre et d'exposer le cas échéant les risques de non-conformité rencontrés et/ou qui font l'objet de plans d'action.

## **B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE**

La fonction audit interne a pour objectif d'éclairer la gouvernance sur les dispositifs de maîtrise de risques existants. La fonction clé audit interne est strictement indépendante des fonctions qu'elle contrôle et dispose d'un droit d'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Le responsable de cette fonction participe au Comité d'audit de la SGAPS. Il reporte directement à ce Comité d'Audit et a un accès direct au Conseil d'Administration.

Une politique d'audit interne a été rédigée et fixe le cadre de la fonction audit interne.

Dans le respect de cette politique, la fonction audit interne s'appuie sur un processus de revue du système de gestion des risques, du système de contrôle interne et de la gouvernance.

Ce processus est décliné au travers d'un plan d'audit approuvé par le Conseil d'Administration.

Les résultats des missions ainsi que le suivi des principales recommandations sont présentés à chaque réunion du Comité d'audit.

Un rapport annuel de la fonction clé audit interne est réalisé chaque année et détaille les résultats de ces travaux. Ce rapport est présenté en Comité d'audit et en Conseil d'Administration.

## B.6. FONCTION ACTUARIELLE

### Missions de la fonction actuarielle

La fonction clé actuarielle a notamment pour missions de :

- Coordonner, superviser et garantir le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur le calcul des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance ;
- Contribuer à la modélisation des risques.

### Conclusions du rapport de la fonction actuarielle

Le rapport 2024 de la fonction actuarielle, basé sur les travaux de clôture annuelle 31/12/2023, est décliné selon les chapitres suivants :

- **Souscription** : présentation des garanties proposées, faits marquants, analyse de sinistralité, et avis sur la politique de souscription ;
- **Réassurance** : description du programme en vigueur, données clés, profil de risque, et avis sur la politique de réassurance ;
- **Provisions techniques** : qualité des données utilisées, cartographie des provisions, méthodologies d'évaluation, hypothèses et conclusions ;
- Contribution au système de **gestion des risques**.

Le rapport 2024 conclut que :

- Les résultats techniques sont en **adéquation** avec la politique de souscription ;

- La **politique tarifaire est adaptée**, et permet de contenir la dérive santé et de conserver un résultat équilibré sur les garanties facultatives ;
- La **politique de réassurance est adaptée** au besoin de sécurisation du résultat, de protection des fonds propres et de réduction du besoin en capital S2 (sous quelques réserves, voire ci-dessous) ;
- Les méthodes et hypothèses utilisées dans le calcul des provisions sont validées, les calculs de provisions sont documentés par un **guide de clôture**, et il n'y a pas d'anomalie majeure dans le suivi des indicateurs de qualité de données.
- La **modélisation des risques est validée**, et est **adaptée** au profil de risques de la SGAPS IRCM

## B.7. SOUS-TRAITANCE

La SGAPS IRCEM et ses organismes affiliés ont recours à de la sous-traitance sur tout ou partie des domaines suivants :

- La gestion des cotisations et du recouvrement des accords obligatoires ;
- La gestion des prestations santé ;
- L'hébergement du système Informatique ;
- La gestion financière et la gestion des actifs.

La Directive Solvabilité II fixe des règles de contrôle vis à vis des sous-traitants, dans ce cadre, la SGAPS IRCEM a formalisé une politique et un dispositif de suivi de la sous-traitance.

Cette politique fixe le cadre qui vise à :

- Définir une activité critique ou importante pour la SGAPS IRCEM ;
- Définir le processus et les étapes de sélection des sous-traitants ;
- Permettre aux directeurs de la SGAPS IRCEM de disposer de lignes directrices s'ils souhaitent sous-traiter une activité
- Définir les prérequis nécessaires contenus dans l'accord de sous-traitance ;

- Mettre en place des procédures de contrôle permettant de gérer le risque de défaillance d'un sous-traitant ;
- Définir des procédures de reporting permettant au Conseil d'administration de recevoir des informations utiles

Ainsi la SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de suivi des contrôles chez ses sous-traitants en fonction d'une approche par les risques. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur :

- La cartographie des risques chez le sous-traitant ;
- La mise en œuvre de contrôles opérationnels et de contrôles de second niveau ;
- Le suivi de recommandations à l'issue de la revue des contrôles
- Des indicateurs de suivi des risques sous-traitance.

Ce dispositif est complété si besoin par une revue de l'audit interne.

## B.8. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

# C

## PROFIL DE RISQUE

C.1. Risque de souscription.....	33
C.2. Risque de marché.....	35
C.3. Risque de crédit.....	36
C.4. Risque de liquidité.....	37
C.5. Risque opérationnel.....	38
C.6. Autres risques importants.....	39
C.7. Autres informations.....	39

# PROFIL DE RISQUE

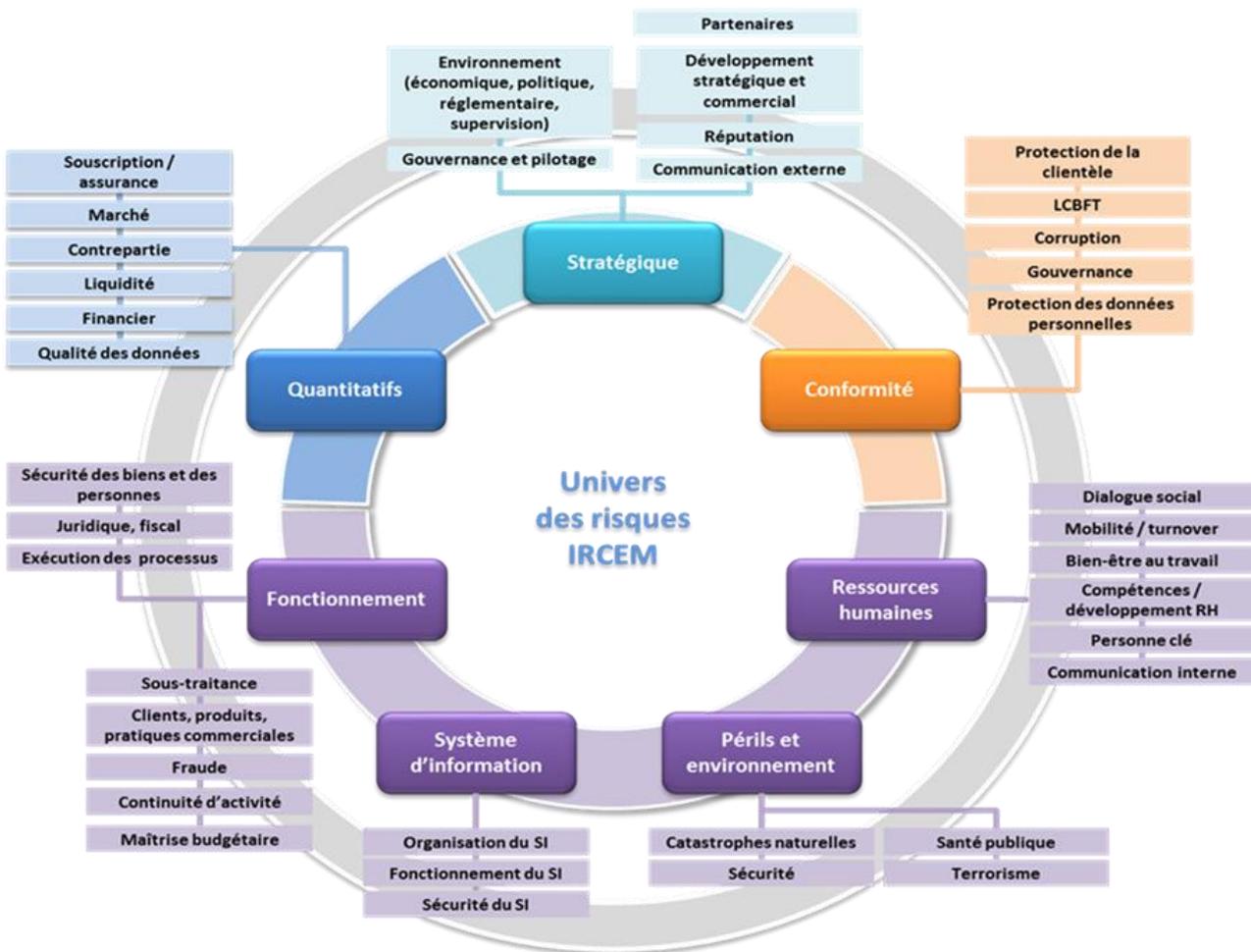
Le profil de risque de la SGAPS IRCEM se compose des risques issus de la formule standard et des autres risques identifiés dans le cadre de l'exercice ORSA.

Le profil de risque de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est appréhendé de la manière suivante :



Le profil de risque 2024 de la SGAPS IRCEM est stable par rapport à 2023. Les risques les plus importants sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

La SGAPS IRCEM a défini son univers des risques de la manière suivante :



## C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

### Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCEM correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

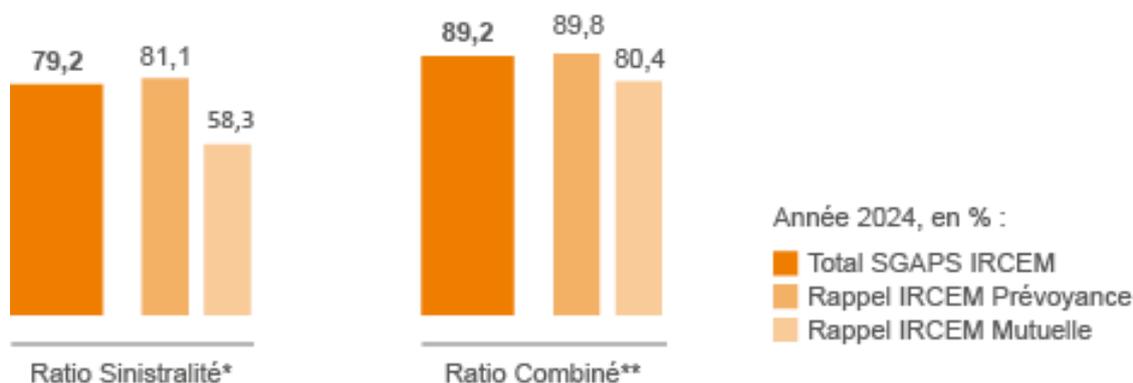
Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCEM est lié aux activités prévoyance et santé de ses membres. Il est évalué conformément aux principes de la formule standard. Le montant du SCR de la SGAPS IRCEM est de 315,8 M€. Concernant le risque de souscription, il s'établit à 38,5 M€ pour le SCR Vie et 153 M€ pour le SCR Santé.

### Mesure du risque de souscription et risques majeurs

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de tableaux de bord.

Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (montant de cotisations) : +0.5% ;
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées ;
- Le ratio de sinistralité et le ratio combiné.



\* (Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquisées)

\*\* (Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquisées) + (Frais / Cotisations Emises)

Ces deux ratios tiennent compte de retraitements liés à la combinaison des comptes.

Au regard du risque de souscription, la SGAPS IRCEM est particulièrement sensible à la fréquence d'arrêt de travail et à la probabilité de passage en invalidité.

## Maîtrise du risque de souscription

Les principales techniques d'atténuation du risque de souscription sont :

- **La politique de souscription et de provisionnement** : La SGAPS IRCEM souscrit exclusivement des risques qu'elle maîtrise et est en mesure d'évaluer et contrôler. Elle évalue et maîtrise ses risques au travers de la politique de souscription et de provisionnement qui fixe un cadre et les limites de risques.
- **L'étude annuelle de politique tarifaire** : L'étude annuelle de politique tarifaire permet d'étudier l'équilibre du portefeuille et le cas échéant, de procéder aux ajustements tarifaires nécessaires.
- **Le programme de réassurance** : La SGAPS IRCEM met en œuvre une politique triennale de couverture des risques par un programme de réassurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, la sensibilité au risque de souscription est testée par le processus ORSA par les scénarios d'augmentation de la sinistralité et perte brutale de chiffre d'affaires.

Les résultats de ces tests sont présentés dans le rapport ORSA annuel et démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

## C.2. RISQUE DE MARCHE

### Appréhension du risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la SGAPS IRCEM de mouvements défavorables liés aux investissements.

La SGAPS IRCEM respecte le principe de la personne prudente via la mise en place d'une organisation et un règlement financier interne permettant une gestion prudente en matière d'investissement.

Cette famille de risque est largement dominante dans le profil de risque de la SGAPS IRCEM.

Du fait de ses investissements, la SGAPS IRCEM est exposée aux risques de marché suivants :

- **Le risque de taux** : ce risque existe pour des produits sensibles aux taux d'intérêt.
- **Le risque actions** : ce risque correspond aux variations du cours des actions détenues.
- **Le risque immobilier** : ce risque correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un actif consécutif à une évolution défavorable du prix de l'immobilier.
- **Le risque de spread** : le risque de spread correspond à l'écart entre une obligation émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un organisme et un emprunt d'État théorique qui aurait les mêmes flux financiers.
- **Le risque de concentration et de liquidité** : ce risque provient de la concentration d'un portefeuille sur un même groupe d'émetteurs.
- **Le risque de change** : il s'agit du risque de variation à la hausse ou à la baisse des devises étrangères.

### Mesure du risque de marché et risques majeurs

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Le contrôle des limites opérationnelles fait l'objet d'un reporting régulier au comité des risques, actif-passif, solvabilité ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration.
- Le coût d'un euro de placement en termes de SCR.
- L'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs
- L'évolution des notations des actifs en portefeuille.
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

### Maîtrise du risque de marché

Les principaux dispositifs et techniques d'atténuation du risque de marché sont :

- **L'application de la personne prudente** : Le principe de la personne prudente s'applique au sein des membres affiliés de la SGAPS IRCEM. Ainsi, celle-ci n'a pas recours à des produits structurés complexes et priorise les produits financiers classiques. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.
- **Le règlement financier** : La SGAPS IRCEM a rédigé un règlement financier interne qui définit les règles d'investissements, les limites et quotas. Il est validé par le Conseil d'Administration après avoir été présenté au comité des risques, actif-passif, solvabilité. Le règlement financier la SGAPS IRCEM ne prévoit pas l'utilisation des instruments dérivés pour la réduction des risques.
- **Le recours à des organismes de placement collectif** : Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteurs ou une classe d'investissements.

Les résultats des scénarios de stress démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

## **C.3. RISQUE DE CREDIT**

### **Appréhension du risque de crédit et de contrepartie**

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- Du défaut d'un réassureur ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

### **Mesure du risque de crédit et risques majeurs**

La SGAPS IRCEM pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement :

- La notation des banques ;
- La notation des réassureurs ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

### **Maitrise du risque de contrepartie**

Les principales techniques d'atténuation du risque de contrepartie concernent la réassurance.

Les réassureurs ayant dans leurs comptes, les titres utilisés en nantissement des provisions cédées, sont donc responsables de leurs qualités. La SGAPS IRCEM s'assure en revanche que la valeur du portefeuille nanti est supérieure au montant des provisions cédées. En cas d'insuffisance, une demande de nantissement complémentaire est adressée aux réassureurs.

## **C.4. RISQUE DE LIQUIDITE**

### **Appréhension du risque de liquidité**

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Pour limiter ce risque, les membres affiliés de la SGAPS IRCÉM détiennent une trésorerie équivalente au moins au paiement de 6 mois de prestations.

### **Mesure du risque de liquidité et risques majeurs**

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par la SGAPS IRCÉM et ses membres affiliés présentent une liquidité quotidienne.

Pour ses engagements à court terme,

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille, sont suivis.

### **Maîtrise du risque de liquidité**

Afin de maîtriser le risque de liquidité, chacun des membres affiliés de la SGAPS IRCÉM, dans le cadre de sa gestion des placements s'assurent de disposer d'une poche d'actifs de court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme équivalent à au moins 6 mois de prestations.

## C.5. RISQUE OPERATIONNEL

### Appréhension du risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. La SGAPS IRCEM a identifié les principaux risques opérationnels suivants :

- **Risques de non-conformité** (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle) ;
- **Risques juridiques** (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges) ;
- **Risque de fraude interne et externe** ;
- **Risques d'exécution des opérations** (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.) ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.) ;
- **Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées** (qualité et délai de gestion, etc.) ;
- **Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes** (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux) ;
- **Risques liés à la qualité des données** (manque de données sur certains périmètres, utilisation de bases de données peu fiables ou incomplètes, etc.) ;
- **Risques liés à l'évolution de l'environnement légal** (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

### Mesure du risque opérationnel

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Les risques opérationnels majeurs suivants ont été identifiés :

- **Risques juridiques et de non-conformité** ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** ;
- **Risques d'exécution des opérations** ;
- **Risques liés à l'évolution de l'environnement légal.**

### Maîtrise du risque opérationnel

Pour encadrer et limiter ces risques opérationnels, la SGAPS IRCEM se repose sur son dispositif de contrôle interne présenté en B.4 de ce rapport. La cartographie des risques prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels.

Le suivi des risques est réalisé via la mise en œuvre d'un point semestriel de suivi avec chaque Directeur (propriétaire de risques). Ce suivi général intègre,

outre le suivi des risques avec les pilotes, les axes « incidents avérés » issus de la base « incidents », le suivi des recommandations majeures de l'audit interne, les résultats des contrôles de second niveau. Ce suivi permet d'apporter un éclairage quant au niveau de maîtrise des risques et ainsi, de proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie des risques.

## C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

### Risque stratégique

Il s'agit du risque affectant la stratégie de la SGAPS IRCEM et ses objectifs.

Le risque stratégique correspond à tous les événements menaçant la capacité de la SGAPS IRCEM de maintenir une activité rentable, pouvant découler de changements dans l'environnement du marché, ou résulter de l'activité humaine.

Ce risque fait l'objet d'une cartographie dédiée, formalisée par les administrateurs (« Cartographie des risques stratégiques et environnementaux »)

### Risque de réputation

Il correspond au risque de dégradation forte de la réputation de la SGAPS IRCEM.

Ce risque est contrôlé grâce à la mise en place d'un code de conduite, de bonnes pratiques commerciales, de bonnes pratiques de gouvernance, notamment de critères d'honorabilité applicables aux membres du Conseil d'administration, à la Direction Générale et aux responsables des fonctions clés.

Ce risque est suivi et limité notamment grâce à la mise en place :

- D'une gouvernance prudente dans le cadre du respect du principe des quatre yeux ;
- D'un système de contrôle interne et de conformité.

## C.7. AUTRES INFORMATIONS

Au-delà des aspects de rentabilité et de solvabilité, la SGAPS IRCEM accorde une importance particulière à sa responsabilité sociale à travers la prise en compte de critères d'investissements socialement responsables et également des investissements solidaires.

# D

## VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. Actifs.....	41
D.2. Provisions techniques.....	42
D.3. Autres Passifs.....	43
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	43
D.5. Autres informations.....	43

# VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

## D.1. ACTIFS

### Présentation du bilan

Le Bilan actif en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité II, se présente de la manière suivante :

Bilan actif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Impôt différé actif	0 k€	0 k€	0 k€
Immobilier (usage propre)	4 823 k€	840 k€	0 k€
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>1 632 921 k€</b>	<b>1 586 710 k€</b>	<b>50 627 k€</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	0 k€	0 k€	0 k€
Participations	24 017 k€	28 001 k€	431 k€
Obligations	676 498 k€	656 784 k€	19 714 k€
Fonds d'investissement	860 581 k€	830 620 k€	29 962 k€
Dépôts autres que ceux assimilés à de la trésorerie	71 825 k€	71 305 k€	520 k€
Provisions techniques cédées	160 393 k€	159 961 k€	4 037 k€
Créances nées d'opérations d'assurance	96 k€	747 k€	8 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	15 592 k€	15 592 k€	1 907 k€
Autres créances (hors assurance)	34 270 k€	9 817 k€	554 k€
Trésorerie et équivalent trésorerie	54 435 k€	52 484 k€	1 951 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	500 k€	488 k€	9 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 903 030 k€</b>	<b>1 826 639 k€</b>	<b>59 093 k€</b>

### Base générale de comptabilisation des actifs

Les **placements financiers** ont été valorisés à leur valeur de marché. Les coupons courus et les surcotes / décotes sont classés en bas de bilan dans le référentiel statutaire (norme comptable française) et annulés dans le référentiel Solvabilité II lors de la mise à la juste valeur.

Les **fonds d'investissements** sont valorisés à la valeur de marché ainsi que les obligations détenues. La valorisation est établie sur la base de la valeur liquidative en date du 31 décembre 2024 et issue d'un marché organisé.

## D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

### Montant des provisions techniques et méthodologie

Les provisions techniques sont réparties de la manière suivante :

Bilan passif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
<b>Provisions techniques (similaire à la non-vie)</b>	<b>470 308 k€</b>	<b>468 677 k€</b>	<b>1 768 k€</b>
Meilleure estimation	429 352 k€	427 966 k€	1 523 k€
Marge de risque	40 956 k€	40 711 k€	245 k€
<b>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</b>	<b>324 402 k€</b>	<b>324 402 k€</b>	<b>0 k€</b>
Meilleure estimation	324 042 k€	324 042 k€	0 k€
Marge de risque	359 k€	359 k€	0 k€
<b>Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)</b>	<b>363 553 k€</b>	<b>343 112 k€</b>	<b>23 896 k€</b>
Meilleure estimation	353 426 k€	334 227 k€	22 653 k€
Marge de risque	10 128 k€	8 886 k€	1 242 k€
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Total du passif : provisions techniques</b>	<b>1 158 263 k€</b>	<b>1 136 191 k€</b>	<b>25 663 k€</b>

Les provisions techniques prudentielles sont définies comme le montant qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance devrait payer en cas de transfert de ses obligations contractuelles à une autre entreprise.

Elles comportent deux composantes :

- **la meilleure estimation des engagements d'assurance** correspond à la moyenne probabilisée des flux de trésorerie futurs. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions de primes et les provisions de sinistres ;
- **la marge de risque** correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis nécessaire pour faire face aux engagements.

Selon la typologie des garanties, les méthodes actuarielles reconnues par la profession sont appliquées.

Ces méthodes permettent de calculer le Best Estimate (la meilleure estimation) pour calculer les provisions. En ce qui concerne le Best Estimate de Primes, celui-ci est estimé par projection de l'activité sur une année hors affaires nouvelles.

L'actualisation des flux ainsi obtenus est menée par la courbe des taux sans risque de l'EIOPA. Au Best Estimate est ajoutée une marge pour risque déterminée à partir de méthodes dites proxies proposées par l'EIOPA.

Pour information, la SGAPS IRCEM n'utilise pas :

- d'ajustements égalisateurs (de la courbe des taux sans risque) ;
- de correction pour volatilité (de la courbe des taux sans risque) ;
- de mesures transitoires « taux » et « provisions ».

## D.3. AUTRES PASSIFS

### Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs, se présentent de la manière suivante :

Autres passifs	SGAPS	IRCEM	IRCEM
	IRCEM	Prévoyance	Mutuelle
Provisions autres que les provisions techniques	216 k€	86 k€	130 k€
Impôts différés passifs	863 k€	0 k€	863 k€
Dettes envers les établissements de crédit	0 k€	0 k€	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0 k€	0 k€	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance	4 806 k€	6 713 k€	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 945 k€	2 483 k€	1 120 k€
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	45 701 k€	30 671 k€	2 280 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	8 735 k€	8 739 k€	-4 k€
<b>Total</b>	<b>63 265 k€</b>	<b>48 692 k€</b>	<b>4 389 k€</b>

Pour IRCEM Prévoyance, les « autres passifs » comportent essentiellement les fonds sociaux et réserves générales, ainsi que les impôts différés passifs.

Pour IRCEM Mutuelle, il s'agit essentiellement des dettes diverses, des dettes nées d'opérations de réassurance, ainsi que des impôts différés passifs.

## D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La SGAPS IRCEM n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

## D.5. AUTRES INFORMATIONS

En synthèse des informations communiquées dans les parties D.1 (Actif), D.2 (Provisions techniques) et D.3 (Autres passifs) :

Bilan synthétique	SGAPS	IRCEM	IRCEM
	IRCEM	Prévoyance	Mutuelle
Actifs	1 903 030 k€	1 826 639 k€	59 093 k€
Provisions techniques brutes	1 158 263 k€	1 136 191 k€	25 663 k€
Autres passifs	63 265 k€	48 692 k€	4 389 k€
<b>Fonds propres</b>	<b>681 502 k€</b>	<b>641 757 k€</b>	<b>29 041 k€</b>

# E

## GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres.....	45
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	46
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	48
E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	48
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis.....	48
E.6. Autres informations.....	48

# GESTION DU CAPITAL

## E.1. FONDS PROPRES

La gestion des fonds propres de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est revue annuellement par le Conseil d'Administration qui prend connaissance de la couverture de la marge et des résultats des scénarios prospectifs qu'il approuve sur un horizon de 5 ans. La politique de gestion des fonds propres est précisée dans la politique du même nom.

Comme détaillé dans la section D, les fonds propres sont déterminés par la différence entre l'actif et le passif.

### Structure des fonds propres

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante :

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Fonds d'établissement	6 000 k€	3 000 k€	3 000 k€
Réserves statutaires	882 840 k€	792 528 k€	22 884 k€
<b>Fonds propres S1</b>	<b>888 840 k€</b>	<b>795 528 k€</b>	<b>25 884 k€</b>
Réserve de réconciliation	-207 338 k€	-153 771 k€	3 157 k€
<b>Fonds propres S2</b>	<b>681 502 k€</b>	<b>641 757 k€</b>	<b>29 041 k€</b>

### Passifs subordonnés

La SGAPS IRCEM n'a pas à ce jour de passifs subordonnés.

### Fonds propres éligibles et disponibles

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Total des fonds propres disponibles/éligibles pour couvrir le SCR et le MCR	681 502 k€	641 757 k€	29 041 k€
Capital de solvabilité requis	315 840 k€	305 786 k€	10 091 k€
Minimum de capital requis	90 124 k€	83 424 k€	6 700 k€
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>216%</b>	<b>210%</b>	<b>288%</b>
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	756%	769%	433%

Ces deux ratios sont satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%. Leur valeur est conforme aux valeurs attendues dans les indicateurs de suivi des risques de l'ORSA.

## E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis (*Solvability Capital Requirement* soit SCR) de la SGAPS IRCEM est calculé selon la formule standard et aucune simplification ni mesures transitoires ou paramètre propre à la SGAPS IRCEM n'ont été utilisées pour les besoins du calcul du SCR.

### Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du SCR	SGAPS	IRCEM	IRCEM
	IRCEM	Prévoyance	Mutuelle
SCR de marché	208 913 k€	202 537 k€	7 328 k€
SCR de défaut	13 415 k€	9 325 k€	260 k€
SCR vie	38 487 k€	36 872 k€	3 098 k€
SCR santé	153 036 k€	150 784 k€	2 694 k€
SCR non vie	0 k€	0 k€	0 k€
SCR incorporels	0 k€	0 k€	0 k€
Effet de diversification	-106 666 k€	-101 514 k€	-3 494 k€
<b>BSCR</b>	<b>307 185 k€</b>	<b>298 004 k€</b>	<b>9 885 k€</b>
Ajustement	-8 943 k€	-8 019 k€	-863 k€
SCR opérationnel	15 929 k€	15 801 k€	1 068 k€
SCR entités non-financières	1 669 k€	0 k€	0 k€
<b>SCR global</b>	<b>315 840 k€</b>	<b>305 786 k€</b>	<b>10 091 k€</b>

Le **SCR d'IRCEM Prévoyance** est de **305,8 M€** en 2024, contre 290,7 M€ en 2023.

Le **SCR d'IRCEM Mutuelle** est de **10,1 M€** en 2024, contre 9,3 M€ en 2023.

Pour la **SGAPS IRCEM**, la principale évolution 2024 concerne la hausse du SCR de marché de **+13 M€ (+7%)**. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation du SCR Spread via l'allongement de la durée moyenne des obligations en portefeuille.

## Minimum de Capital Requis

Le minimum de capital requis (*Minimum Capital Requirement* soit MCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
MCR Vie	22 534 k€	21 969 k€	565 k€
MCR Non-Vie	62 160 k€	61 456 k€	704 k€
<b>MCR linéaire</b>	<b>84 694 k€</b>	<b>83 424 k€</b>	<b>1 269 k€</b>
<b>MCR combiné</b>	<b>85 947 k€</b>	<b>83 424 k€</b>	<b>2 523 k€</b>
AMCR	6 700 k€	6 700 k€	6 700 k€
<b>MCR global</b>	<b>90 124 k€</b>	<b>83 424 k€</b>	<b>6 700 k€</b>

Le **MCR d'IRCEM Prévoyance** est de 83 M€ en 2024 (contre 77 M€ en 2023).

Le **MCR d'IRCEM Mutuelle** est de 6,7 M€ en 2024 (6,7 M€ en 2023). Il correspond au plancher absolu (AMCR) appliqué aux entités mixtes.

### **E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

La SGAPS IRCEM n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis.

### **E.4. DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés utilisent uniquement la formule standard pour leurs besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

### **E.5. NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS**

Sur l'exercice 2024, la SGAPS IRCEM a respecté les exigences de capital minimum requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR).

### **E.6. AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information n'est à mentionner.



# ANNEXES

QRT SGAPS IRCEM.....	50
QRT IRCEM PREVOYANCE.....	58
QRT IRCEM MUTUELLE.....	69

# ANNEXES

## QRT SGAPS IRCEM

### S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	0 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 823 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 632 921 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	24 017 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	676 498 k€
Obligations d'État	R0140	298 849 k€
Obligations d'entreprise	R0150	377 650 k€
Titres structurés	R0160	0 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	860 581 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	71 825 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	160 393 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	66 746 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	66 746 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	93 646 k€
Santé similaire à la vie	R0320	76 574 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	17 072 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	96 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	15 592 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	34 270 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	54 435 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	500 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 903 030 k€</b>

**S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif**

<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	470 308 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0550</b>	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	470 308 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	429 352 k€
Marge de risque	<b>R0590</b>	40 956 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	687 955 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	324 402 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	324 042 k€
Marge de risque	<b>R0640</b>	359 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	363 553 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	353 426 k€
Marge de risque	<b>R0680</b>	10 128 k€
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0720</b>	0 k€
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	216 k€
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	0 k€
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	0 k€
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	863 k€
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	4 806 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	2 945 k€
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	45 701 k€
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	8 735 k€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>1 221 528 k€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>681 502 k€</b>

**S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie**

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance non proportionnelle acceptée)				Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140		C0150	C0160
<b>Primes émises</b>																	
Brut - assurance directe	R0110	12 048 k€	271 811 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	283 860 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0140	0 k€	53 019 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	53 019 k€							
<b>Net</b>	R0200	12 048 k€	218 792 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	230 840 k€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut - assurance directe	R0210	12 048 k€	235 588 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	247 636 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0240	0 k€	46 500 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	46 500 k€							
<b>Net</b>	R0300	12 048 k€	189 088 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	201 336 k€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut - assurance directe	R0310	9 603 k€	141 154 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	150 757 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0330	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0340	0 k€	24 807 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	24 807 k€							
<b>Net</b>	R0400	9 603 k€	116 346 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	125 950 k€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	2 609 k€	8 593 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	11 202 k€
<b>Autres dépenses</b>	R1200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 609 k€
<b>Total des dépenses</b>	R1300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 823 k€

**S.05.01.02 :** Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	0 k€	2 354 k€	0 k€	147 622 k€	0 k€	0 k€	0 k€	149 976 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	18 k€	0 k€	9 580 k€	0 k€	0 k€	0 k€	9 598 k€
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 336 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>138 042 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>140 378 k€</b>
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	0 k€	2 354 k€	0 k€	128 678 k€	0 k€	0 k€	0 k€	131 032 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	18 k€	0 k€	8 292 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 310 k€
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 336 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>120 386 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>122 722 k€</b>
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	0 k€	2 049 k€	0 k€	45 327 k€	59 163 k€	0 k€	0 k€	106 540 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	162 k€	0 k€	549 k€	15 263 k€	0 k€	0 k€	15 974 k€
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>0 k€</b>	<b>1 887 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>44 778 k€</b>	<b>43 901 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>90 566 k€</b>
Dépenses engagées	R1900	0 k€	946 k€	0 k€	9 343 k€	4 122 k€	0 k€	0 k€	2 666 k€
Autres dépenses	R2500								2 996 k€
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>								<b>20 073 k€</b>
Montant total des rachats	R2700	0 k€	506 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	177 k€	683 k€

**S.05.02.01** : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110	283 860						283 860
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0						0
Part des réassureurs	R0140	53 019						53 019
Net	R0200	230 840						230 840
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210	247 636						247 636
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0						0
Part des réassureurs	R0240	46 500						46 500
Net	R0300	201 136						201 136
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310	150 757						150 757
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0						0
Part des réassureurs	R0340	24 807						24 807
Net	R0400	125 950						125 950
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	11 202						11 202
<b>Autres dépenses</b>	R1200							2 620
<b>Total des dépenses</b>	R1300							13 823

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	149 976						149 976
Part des réassureurs	R1420	9 598						9 598
Net	R1500	140 378						140 378
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	131 032						131 032
Part des réassureurs	R1520	8 310						8 310
Net	R1600	122 722						122 722
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	106 540						106 540
Part des réassureurs	R1620	15 974						15 974
Net	R1700	90 566						90 566
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	17 077						17 077
<b>Autres dépenses</b>	R2500							2 996
<b>Total des dépenses</b>	R2600							20 073

S.23.01.22 : Fonds propres

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0 k€	0 k€	0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€	0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 000 k€	6 000 k€	0 k€	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0 k€	0 k€		
Actions de préférence	R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	675 502 k€	675 502 k€		
Passifs subordonnés	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€			0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0 k€			0 k€
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€		
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total déductions</b>	R0280	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	681 502 k€	681 502 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€		0 k€	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0 k€		0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0		0 k€	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€		0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€		0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0 k€		0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€		0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	0 k€		0 k€	0 k€
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Institution de retraite professionnelle	R0420	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R	R0450	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	681 502 k€	681 502 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	681 502 k€	681 502 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	681 502 k€	681 502 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	681 502 k€	681 502 k€	0 k€	0 k€
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	90 124 k€			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	756%			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	681 502 k€	681 502 k€	0 k€	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	315 840 k€			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0690	216%			
<b>Réserve de réconciliation</b>					
Excédent d'actif sur passif	R0700	681 502 k€			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€			
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€			
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 000 k€			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€			
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0 k€			
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	675 502 k€			
<b>Bénéfices attendus</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	35 235 k€			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	8 849 k€			
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	44 083 k€			

**S.25.01.22 :** Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	<b>R0010</b>	208 913 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	<b>R0020</b>	13 415 k€	
Risque de souscription en vie	<b>R0030</b>	38 487 k€	Simplifications -
Risque de souscription en santé	<b>R0040</b>	153 036 k€	
Risque de souscription en non-vie	<b>R0050</b>	0 k€	
Diversification	<b>R0060</b>	-106 666 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	<b>R0070</b>	0 k€	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	307 185 k€	

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	<b>R0130</b>	15 929 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	<b>R0140</b>	-8 104 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	<b>R0150</b>	-839 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	<b>R0160</b>	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	314 172 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	<b>R0210</b>	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	315 840 k€
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	<b>R0400</b>	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	<b>R0410</b>	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	<b>R0420</b>	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	<b>R0430</b>	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	<b>R0440</b>	0 k€
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	<b>R0470</b>	90 124 k€
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	<b>R0500</b>	0 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	<b>R0510</b>	0 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	<b>R0520</b>	0 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	<b>R0530</b>	0 k€
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>R0540</b>	0 k€
Capital requis pour entreprises résiduelles	<b>R0550</b>	1 669 k€
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	<b>R0560</b>	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	315 840 k€

**S.32.01.22 :** Entreprises dans le périmètre du Groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type of code of the ID of the undertaking	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
								% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non		Date de la décision si l'article 214 s'applique
C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C080	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FRANCE	LEI969500MLX2AHY69846	LEI	QUATERSPERANTO	Entreprise multi-branches	Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle	non mutuelle	0	0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI969500M9469FL8SDSD21	LEI	IMMOBILIERE DES NATIONS UNIES	Entreprise multi-branches	Société civile immobilière	mutuelle	0	0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI969500QZAE86GRJDB7	LEI	IRCEM Mutuelle	Entreprise multi-branches	Mutuelle régie par le code de la mutualité	non mutuelle		0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI969500EOKQWPAKKU6R45	LEI	IRCEM Prevoyance	Entreprise multi-branches	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	non mutuelle		0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI96950031VWZDKJGLR89	LEI	SGAPS IRCEM	Entreprise multi-branches	Société de Groupe Assurantal de Protection	non mutuelle		0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	SC96950031VWZDKJGLR8F8R0000	SC	Fondation d'entreprise IRCEM	Entreprise multi-branches	Association	non mutuelle	0	0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale

## QRT IRCEM PREVOYANCE

### S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	0 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	840 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 586 710 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	28 001 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	656 784 k€
Obligations d'État	R0140	289 804 k€
Obligations d'entreprise	R0150	366 980 k€
Titres structurés	R0160	0 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	830 620 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	71 305 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	159 961 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	66 315 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	66 315 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	93 646 k€
Santé similaire à la vie	R0320	76 574 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	17 072 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	747 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	15 592 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	9 817 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	52 484 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	488 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 826 639 k€</b>

**S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif**

<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	468 677 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0550</b>	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	468 677 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	427 966 k€
Marge de risque	<b>R0590</b>	40 711 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	667 514 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	324 402 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	324 042 k€
Marge de risque	<b>R0640</b>	359 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	343 112 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	334 227 k€
Marge de risque	<b>R0680</b>	8 886 k€
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0720</b>	0 k€
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	86 k€
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	0 k€
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	0 k€
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	0 k€
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	6 713 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	2 483 k€
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	30 671 k€
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	8 739 k€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	1 184 883 k€
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	641 757 k€



**S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>	<b>AR1409</b>									
Brut	<b>R1410</b>	0 k€	99 k€	0 k€	136 354 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 460 k€	141 913 k€
Part des réassureurs	<b>R1420</b>	0 k€	18 k€	0 k€	9 580 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	9 598 k€
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>0 k€</b>	<b>81 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>126 774 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>5 460 k€</b>	<b>132 315 k€</b>
<b>Primes acquises</b>	<b>AR1509</b>									
Brut	<b>R1510</b>	0 k€	99 k€	0 k€	117 574 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 394 k€	123 067 k€
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	0 k€	18 k€	0 k€	8 292 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 310 k€
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>0 k€</b>	<b>81 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>109 283 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>5 394 k€</b>	<b>114 757 k€</b>
<b>Charge des sinistres</b>	<b>AR1609</b>									
Brut	<b>R1610</b>	0 k€	408 k€	0 k€	40 765 k€	59 163 k€	0 k€	0 k€	2 404 k€	102 739 k€
Part des réassureurs	<b>R1620</b>	0 k€	74 k€	0 k€	576 k€	15 263 k€	0 k€	0 k€	0 k€	15 913 k€
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>0 k€</b>	<b>334 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>40 188 k€</b>	<b>43 901 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 404 k€</b>	<b>86 826 k€</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	<b>0 k€</b>	<b>7 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>7 505 k€</b>	<b>4 122 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 666 k€</b>	<b>14 300 k€</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2510</b>									<b>1 131 k€</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									<b>15 431 k€</b>
<b>Montant des rachats</b>	<b>R2700</b>	<b>0 k€</b>	<b>63 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>177 k€</b>	<b>241 k€</b>

**S.05.02.01** : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>R0010</b>								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	266 064 k€					266 064 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	1 216 k€					1 216 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>	69 k€					69 k€	
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	48 733 k€					48 733 k€	
Net	<b>R0200</b>	218 615 k€					218 615 k€	
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	229 846 k€					229 846 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	1 215 k€					1 215 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>	69 k€					69 k€	
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	42 214 k€					42 214 k€	
Net	<b>R0300</b>	188 916 k€					188 916 k€	
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	138 836 k€					138 836 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	964 k€					964 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>	0 k€					0 k€	
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	23 036 k€					23 036 k€	
Net	<b>R0400</b>	116 765 k€					116 765 k€	
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	8 167 k€					8 167 k€	
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>						2 578 k€	
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>						10 745 k€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>R1400</b>								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	<b>R1410</b>	141 913 k€					141 913 k€	
<b>Part des réassureurs</b>	<b>R1420</b>	9 598 k€					9 598 k€	
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	132 315 k€					132 315 k€	
<b>Primes acquises</b>								
Brut	<b>R1510</b>	123 067 k€					123 067 k€	
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	8 310 k€					8 310 k€	
Net	<b>R1600</b>	114 757 k€					114 757 k€	
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	<b>R1610</b>	102 739 k€					102 739 k€	
<b>Part des réassureurs</b>	<b>R1620</b>	15 913 k€					15 913 k€	
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	86 826 k€					86 826 k€	
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	14 300 k€					14 300 k€	
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2500</b>						1 131 k€	
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>						15 431 k€	
<b>Total des rachats</b>	<b>R1900</b>	241 k€					241 k€	

**S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT**

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tiraison et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>															
<b>Meilleure estimation</b>															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tiraison et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	1 709 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	329 064 k€	0 k€	0 k€	3 454 k€	334 227 k€	0 k€	0 k€	324 042 k€	0 k€	324 042 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tiraison et de la réassurance finie – total	550 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	16 523 k€	0 k€	0 k€	0 k€	17 072 k€	0 k€	0 k€	76 574 k€	0 k€	76 574 k€
Marge de risque	1 159 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	312 541 k€	0 k€	0 k€	3 454 k€	317 154 k€	0 k€	0 k€	247 468 k€	0 k€	247 468 k€
<b>Provisions techniques – Total</b>	1 722 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 293 k€	337 356 k€	0 k€	0 k€	580 k€	8 886 k€	0 k€	0 k€	324 402 k€	0 k€	324 402 k€

**S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie**

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie C0180	
	Assurance des frais médicaux C0020	Assurance de protection du revenu C0030	Assurance d'indemnisation des travailleurs C0040	Assurance de responsabilité civile automobile C0050	Autre assurance des véhicules à moteur C0060	Assurance maritime, aérienne et transport C0070	Assurance incendie et autres dommages aux biens C0080	Assurance de responsabilité civile générale C0090	Assurance crédit et cautionnement C0100	Assurance de protection juridique C0110	Assistance C0120	Pertes pécuniaires diverses C0130	Réassurance santé non proportionnelle C0140	Réassurance accidents non proportionnelle C0150		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle C0160
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																
<b>Meilleure estimation</b>																
<b>Provisions pour primes</b>																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0060	43 k€	94 768 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-54 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0 k€	1 041 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	43 k€	93 728 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-54 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut	R0160	109 k€	333 100 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0 k€	65 274 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	109 k€	2 67 524 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut	R0260	152 k€	4 27 868 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total meilleure estimation – Brut	R0270	152 k€	3 61 353 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-54 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total meilleure estimation – net	R0280	15 k€	40 696 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque																
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0320	167 k€	4 68 564 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-54 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total																
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0 k€	66 315 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	167 k€	4 02 250 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-54 k€	0 k€	0 k€	0 k€

## S.19.01.21 : Sinistres en non-vie

### Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	Année d'accident
--	-------	------------------

#### Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110
	<b>R0100</b>											79 k€	<b>R0100</b>	79 k€
N-9	<b>R0160</b>	23 994 k€	30 270 k€	11 705 k€	3 073 k€	275 k€	16 k€	19 k€	-5 k€	-6 k€	9 k€	<b>R0160</b>	9 k€	69 349 k€
N-8	<b>R0170</b>	25 098 k€	35 780 k€	12 770 k€	3 684 k€	158 k€	66 k€	20 k€	-10 k€	5 k€	<b>R0170</b>	5 k€	77 571 k€	
N-7	<b>R0180</b>	29 315 k€	36 251 k€	13 427 k€	4 107 k€	268 k€	0 k€	-14 k€	9 k€	<b>R0180</b>	9 k€	83 363 k€		
N-6	<b>R0190</b>	37 091 k€	41 404 k€	15 848 k€	5 157 k€	31 k€	-19 k€	-11 k€	<b>R0190</b>	-11 k€	99 502 k€			
N-5	<b>R0200</b>	37 355 k€	43 387 k€	16 920 k€	4 544 k€	165 k€	60 k€	<b>R0200</b>	60 k€	102 431 k€				
N-4	<b>R0210</b>	49 587 k€	45 149 k€	14 569 k€	4 090 k€	-74 k€	<b>R0210</b>	-74 k€	113 321 k€					
N-3	<b>R0220</b>	54 173 k€	44 505 k€	15 877 k€	3 948 k€	<b>R0220</b>	3 948 k€	118 504 k€						
N-2	<b>R0230</b>	66 333 k€	51 625 k€	17 316 k€	<b>R0230</b>	17 316 k€	135 275 k€							
N-1	<b>R0240</b>	54 304 k€	52 863 k€	<b>R0240</b>	52 863 k€	107 167 k€								
N	<b>R0250</b>	56 709 k€	<b>R0250</b>	56 709 k€										
	<b>Total</b>											<b>R0260</b>	130 914 k€	963 270 k€

#### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300	
	<b>R0100</b>											4 736 k€	<b>R0100</b>	4 459 k€
N-9	<b>R0160</b>	0 k€	0 k€	0 k€	1 627 k€	86 k€	16 k€	1 147 k€	1 554 k€	1 282 k€	1 149 k€	<b>R0160</b>	1 054 k€	
N-8	<b>R0170</b>	247 k€	40 k€	31 950 k€	704 k€	112 k€	1 496 k€	1 829 k€	1 507 k€	1 367 k€	<b>R0170</b>	1 249 k€		
N-7	<b>R0180</b>	158 k€	76 348 k€	45 280 k€	281 k€	1 852 k€	2 134 k€	1 766 k€	1 604 k€	<b>R0180</b>	1 460 k€			
N-6	<b>R0190</b>	107 513 k€	96 205 k€	68 322 k€	2 545 k€	2 482 k€	2 012 k€	1 863 k€	<b>R0190</b>	1 689 k€				
N-5	<b>R0200</b>	115 258 k€	112 350 k€	59 668 k€	2 821 k€	2 273 k€	2 003 k€	<b>R0200</b>	1 809 k€					
N-4	<b>R0210</b>	118 903 k€	104 140 k€	57 025 k€	2 385 k€	2 019 k€	<b>R0210</b>	1 818 k€						
N-3	<b>R0220</b>	114 986 k€	107 812 k€	55 043 k€	2 565 k€	<b>R0220</b>	2 303 k€							
N-2	<b>R0230</b>	141 529 k€	126 421 k€	62 873 k€	<b>R0230</b>	54 778 k€								
N-1	<b>R0240</b>	163 572 k€	129 001 k€	<b>R0240</b>	112 964 k€									
N	<b>R0250</b>	167 798 k€	<b>R0250</b>	149 625 k€										
	<b>Total</b>											<b>R0260</b>	333 209 k€	

**S.23.01.01 : Fonds propres**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	638 757 k€	638 757 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>641 757 k€</b>	<b>641 757 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0 k€</b>			<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	641 757 k€	641 757 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	641 757 k€	641 757 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	641 757 k€	641 757 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	641 757 k€	641 757 k€	0 k€	0 k€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>305 786 k€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>83 424 k€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>210%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>769%</b>				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	641 757 k€	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>638 757 k€</b>	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	30 614 k€	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	6 221 k€	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>36 835 k€</b>	

**S.25.01.21** : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	202 537 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	9 325 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	36 872 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	150 784 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-101 514 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>298 004 k€</b>		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	15 801 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-8 019 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>305 786 k€</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>305 786 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

**S.28.02.01** : Minimum de solvabilité requis – activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	MCR <sub>(NL,NL)</sub> Result	MCR <sub>(NL,L)</sub> Result
	C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010 61 456 k€	0 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	152 k€	1 266 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	361 553 k€	165 007 k€	0 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

	Activités en non-vie	Activités en vie
	MCR <sub>(L,NL)</sub> Result	MCR <sub>(L,L)</sub> Result
	C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200 0 k€	21 969 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0 k€		1 159 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0 k€		0 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0 k€		0 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0 k€		563 463 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0 k€		14 418 582 k€

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	83 424 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	305 786 k€
Plafond du MCR	R0320	137 604 k€
Plancher du MCR	R0330	76 447 k€
MCR combiné	R0340	83 424 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	83 424 k€

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	61 456 k€	21 969 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	225 262 k€	80 524 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	101 368 k€	36 236 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	56 315 k€	20 131 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	61 456 k€	21 969 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	61 456 k€	21 969 k€

# QRT IRCEM MUTUELLE

## S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	0 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	50 627 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	431 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	19 714 k€
Obligations d'État	R0140	9 044 k€
Obligations d'entreprise	R0150	10 669 k€
Titres structurés	R0160	0 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	29 962 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	520 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	4 037 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	566 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	566 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	3 471 k€
Santé similaire à la vie	R0320	0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	3 471 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 907 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	554 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 951 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	9 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>59 093 k€</b>

**S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif**

<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	1 768 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0550</b>	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	1 768 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	1 523 k€
Marge de risque	<b>R0590</b>	245 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	23 896 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0640</b>	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	23 896 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	22 653 k€
Marge de risque	<b>R0680</b>	1 242 k€
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0720</b>	0 k€
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	130 k€
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	0 k€
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	0 k€
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	863 k€
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	1 120 k€
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	2 280 k€
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	-4 k€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	30 052 k€
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	29 041 k€



**S.05.01.02 :** Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>AR1409</b>								
0 k€	2 255 k€	0 k€	11 268 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 523 k€
0 k€	910 k€	0 k€	4 550 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 460 k€
<b>0 k€</b>	<b>1 345 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>6 719 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>8 063 k€</b>
<b>AR1509</b>								
0 k€	2 255 k€	0 k€	11 104 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 358 k€
0 k€	910 k€	0 k€	4 484 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 394 k€
<b>0 k€</b>	<b>1 345 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>6 620 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>7 965 k€</b>
<b>AR1609</b>								
0 k€	1 641 k€	0 k€	4 563 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	6 204 k€
0 k€	657 k€	0 k€	1 808 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 465 k€
<b>0 k€</b>	<b>985 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 754 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>3 739 k€</b>
<b>0 k€</b>	<b>939 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>1 838 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 777 k€</b>
<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<b>1 865 k€</b>
<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<del>0 k€</del>	<b>4 642 k€</b>
<b>0 k€</b>	<b>443 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>443 k€</b>

**S.05.02.01** : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie						Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>R1400</b>								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	<b>R1410</b>	13 523 k€						13 523 k€
Part des réassureurs	<b>R1420</b>	5 460 k€						5 460 k€
Net	<b>R1500</b>	8 063 k€						8 063 k€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	<b>R1510</b>	13 358 k€						13 358 k€
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	5 394 k€						5 394 k€
Net	<b>R1600</b>	7 965 k€						7 965 k€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	<b>R1610</b>	6 204 k€						6 204 k€
Part des réassureurs	<b>R1620</b>	2 465 k€						2 465 k€
Net	<b>R1700</b>	3 739 k€						3 739 k€
Dépenses engagées	<b>R1900</b>	2 777 k€						2 777 k€
Autres dépenses	<b>R2500</b>							1 865 k€
Total des dépenses	<b>R2600</b>							4 642 k€
Total des rachats	<b>R1900</b>	443 k€						443 k€

**S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT**

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes décaissant des contrats d'assurance	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes décaissant des contrats d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0170			
	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>														
<b>Meilleure estimation</b>														
<b>Meilleure estimation brute</b>	8 991 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 662 k€	0 k€	0 k€	22 653 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	3 493 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-22 k€	0 k€	0 k€	3 471 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	5 498 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 685 k€	0 k€	0 k€	19 182 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Marge de risque</b>	1 158 k€	0 k€	0 k€	84 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 242 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Provisions techniques – Total</b>	10 149 k€	0 k€	0 k€	13 746 k€	0 k€	0 k€	0 k€	23 896 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée														Réassurance non proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie												
	C0020	C0030	Assurance de indemnisation des travailleurs	C0040	Assurance de responsabilité civile automobile	C0050	Autre assurance des véhicules à moteur	C0060	Assurance incendie et autres dommages aux biens	C0080	Assurance de responsabilité civile générale	C0090	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	C0100	Assistance	C0120		Pertes périmaires diverses	C0130	Réassurance santé non proportionnelle	C0140	Réassurance accidents non proportionnelle	C0150	Réassurance maritimes, aérienne et transport proportionnelle	C0160	Réassurance dommages non proportionnelle	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																														
Meilleure estimation																														
Brut	-470 k€	-2 236 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-2 706 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-13 k€	-1 593 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-1 606 k€
Marge estimation nette des provisions pour primes	-457 k€	-643 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-1 100 k€
Provisions pour sinistres	1 170 k€	3 059 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 228 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	109 k€	2 063 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 172 k€
Marge estimation nette des provisions pour sinistres	1 061 k€	996 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 057 k€
Total meilleure estimation - brut	700 k€	823 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 523 k€
Total meilleure estimation - net	604 k€	353 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	857 k€
Marge de risque	116 k€	129 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	245 k€
Provisions techniques - Total	816 k€	952 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 768 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	96 k€	470 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	566 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	720 k€	482 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 202 k€

## S.19.01.01 : Sinistres en non-vie

### Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	Année d'accident
--	-------	------------------

#### Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +	C0170	C0180
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110		
N-9	R0100											0 k€	R0100	0 k€	0 k€	
N-9	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0160	0 k€	0 k€		
N-8	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0170	0 k€	0 k€			
N-7	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0180	0 k€	0 k€					
N-6	R0190	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0190	0 k€	0 k€						
N-5	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0200	0 k€	0 k€							
N-4	R0210	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0210	0 k€	0 k€								
N-3	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	R0220	0 k€	0 k€									
N-2	R0230	0 k€	0 k€	R0230	0 k€	0 k€										
N-1	R0240	0 k€	0 k€	R0240	0 k€	0 k€										
N	R0250	0 k€	R0250	0 k€	0 k€	0 k€										
Total												R0260	0 k€	0 k€		

#### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300	
N-9	R0100											0 k€	R0100	0 k€
N-9	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0160	0 k€	
N-8	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0170	0 k€		
N-7	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0180	0 k€	0 k€			
N-6	R0190	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0190	0 k€	0 k€				
N-5	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0200	0 k€	0 k€					
N-4	R0210	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 k€	R0210	1 k€						
N-3	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	2 k€	R0220	2 k€							
N-2	R0230	0 k€	0 k€	23 k€	R0230	22 k€								
N-1	R0240	0 k€	886 k€	R0240	866 k€									
N	R0250	3 466 k€	R0250	3 338 k€										
Total												R0260	4 228 k€	

**S.23.01.01 : Fonds propres**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	26 041 k€	26 041 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>29 041 k€</b>	<b>29 041 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0 k€</b>			<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	29 041 k€	29 041 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	29 041 k€	29 041 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	29 041 k€	29 041 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	29 041 k€	29 041 k€	0 k€	0 k€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>10 091 k€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>6 700 k€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>288%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>433%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	29 041 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>26 041 k€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	4 973 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 684 k€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>7 657 k€</b>

**S.25.01.21** : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	7 328 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	260 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	3 098 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	2 694 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-3 494 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>9 885 k€</b>		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 068 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-863 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>10 091 k€</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>10 091 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

**S.28.02.01** : Minimum de solvabilité requis – activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

**Calcul du MCR global**

		<b>C0130</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	1 269 k€
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	10 091 k€
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	4 541 k€
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	2 523 k€
MCR combiné	<b>R0340</b>	2 523 k€
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	6 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	6 700 k€

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		<b>C0140</b>	<b>C0150</b>
Montant notionnel du MCR linéaire	<b>R0500</b>	704 k€	565 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	<b>R0510</b>	5 597 k€	4 494 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	<b>R0520</b>	2 519 k€	2 022 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	<b>R0530</b>	1 399 k€	1 124 k€
Montant notionnel du MCR combiné	<b>R0540</b>	1 399 k€	1 124 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	<b>R0550</b>	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	<b>R0560</b>	2 700 k€	4 000 k€



**SGAPS IRCÉM**

261 avenue des Nations Unies - BP 593  
59 060 Roubaix Cedex 1

La SGAPS IRCÉM est une société de groupe assurantiel  
de protection sociale immatriculée au SIRENE  
sous le n°823 214 200

[www.ircem.com](http://www.ircem.com)  
[www.ircem.eu](http://www.ircem.eu)